

ORIGINES ARDECHOISES

JOURNAL GENEALOGIQUE TRIMESTRIEL

EDITE PAR LA SOCIETE DES AMATEURS DE GENEALOGIE DE L'ARDECHE

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ARDECHE - PLACE ANDRE MALRAUX - 07000 PRIVAS

Directeur de la Publication : Michel GUIGAL
Rédacteur-en-chef et Mise en page : Jean-Marie CODOUL
Régie des adhérents et adjoint : Guy TEYSSIER
Finances-Trésorerie : Marcel SAUZON
Secrétariat de Rédaction : Micheline CODOUL

Responsables de rubriques :

Questions/Réponses " La bouteille à la mer" : Hubert CEYSSON
Mariages hors Ardèche "X hors 07" : Pierre SOUCHERE
Actes hors Ardèche " Les introuvables" : Marie-Noëlle ECHINARD-CEYSSON
Actes personnes étrangères à l'Ardèche " Les extrardéchois" : Georges LHOPITAL
Régie Mandements : René ARNAUD
Glossaire " Le petit lexique" : Robert PONTIER
Actualités Registres : Régine VALLIER

Antenne parisienne : Marcel CAUSSE

Antenne Lyonnaise : Josette DESSUS

Responsables SAGA :

Régie "Recueil patronymes" : David DUQUENOY
Régie "Insinuations" : Marcel CHARVET
Régie et expédition registres catholiques : René FAURE - Michèle LANCON
Régie et expéditions registres protestants : Odette et Marc AUTRAND
Reliure et maintenance registres :
Josette DESSUS - Fernand PEREYRON - Emile VALLIER -

Le numéro : 30 Francs - 4,57 Euros

Abonnements annuels - 4 numéros (trimestriels) :

Adhérents SAGA : 60 Francs - 9,15 Euros

Non adhérents SAGA France : 100 Francs - 15,24 Euros

Non adhérents Etranger : 150 Francs - 22,87 Euros

Adhésion à la SAGA : 60 Francs - 9,15 Euros

(L'adhésion à l'Association permet en outre de bénéficier d'avantages spécifiques : prêts et envoi de registres à domicile, Aide à la recherche, rencontres, etc.)

Imprimé en France:

Impression Repro-Systèmes - Trans-en-Provence

Dépôt légal - ISSN N°1282 - 7754

N°Commission Paritaire : En instance.

© Reproduction interdite sans accord de la SAGA.

Les demandes d'abonnements et cotisations sont à adresser à

SAGA

Archives départementales

Place André Malraux

07000 PRIVAS

Ont collaboré à la Rédaction de ce numéro :

René ARNAUD, Odette AUTRAND, Marcel CAUSSE, Hubert CEYSSON, Michèle CHAMONTIN, Marcel CHARVET, Jean-Marie CODOUL, Josette DESSUS, Marie-Noëlle ECHINARD-CEYSSON, Michel GUIGAL, Georges LHOPITAL, Fernand PEREYRON, Robert PONTIER, Pierre SOUCHERE.

Emile VALLIER, Régine VALLIER..

Crédit photos: Mme VAILLANT (p.17), Dauphiné Libéré (p.18), David DUQUENOY (p.19).

Dessins : J.M.C



Le mot du Président

De la noblesse...

Il fut un temps où l'intérêt de figurer parmi la noblesse ne pouvait échapper à personne.

Cet état était même si enviable que de multiples abus virent le jour. Et l'administration royale fut conduite à diligenter des enquêtes pour dépister les fraudes. En un autre temps, le titre de noblesse ne fut plus un sauf-conduit mais, au contraire, une tare qu'il convenait de cacher pour ne pas s'exposer à la vindicte publique. Aujourd'hui, le regard que porte sur la noblesse l'administration française est assez équivoque : d'une part, la Constitution ne reconnaît aucune distinction attachée à la naissance, d'autre part, il est licite de se dire "d'ascendance noble ou titrée" (décret du 29-07-1967). Le texte de ce décret explicite quelque peu cette apparente contradiction : la persistance de cette notion équivaldrait seulement à perpétuer un souvenir.

Nobles ou non, les généalogistes amateurs ne font pas autre chose : notre activité ne tend qu'à tirer de l'ombre des personnages qui sont nos ancêtres et que la poussière du temps a enfouis dans l'oubli.

Certes, nombreux sont les chercheurs qui rêvent, souvent en vain, de raccrocher leur filiation à celle d'un homme célèbre. Vanité ? Sans doute. Mais qu'il est donc aisé ensuite de remonter dans le temps les échelons d'une ascendance ! Un bon livre d'histoire de France peut parfois y suffire. Les hauts faits de la noblesse immémoriale y sont contés. Alors que nos ancêtres laboureurs, bien plus nombreux, n'ont laissé que d'infimes traces de leur passage sur cette terre. Qu'importe !

L'intérêt est bien plus grand, la recherche bien plus passionnante car elle est personnelleet ardue!

Michel GUIGAL.

L'esprit et la Lettre.

Le passage à l'an 2000 coïncide avec une remise en forme de notre bulletin de liaison et d'information.

La "Lettre de la SAGA" fait peau neuve en rajeunissant sa formule et en accédant désormais au statut d'un véritable petit journal. La "Lettre" devient donc le "Journal" de la SAGA et s'enrichit d'un surtitre : "Origines ardéchoises" afin de mieux définir sa vocation généalogique, ce qui n'était pas très explicite auparavant.

Cette métamorphose, ou plutôt cette mutation, a été dictée par plusieurs impératifs. D'abord par le volume même de notre publication qui va croissant. Constituée simplement au départ, de quatre pages, la "Lettre" a rapidement pris de l'ampleur jusqu'à atteindre dans ce numéro, avec nos cahiers spéciaux : 38 pages, ce qui est beaucoup pour une simple lettre.

Ensuite parce que, concurrence oblige, nous nous devons, vis-à-vis de la presse généalogique parallèle qui se développe dans notre département, affirmer notre propre identité.

Enfin, parce que dans un monde qui bouge et va de plus en plus vite, nous étions appelés inéluctablement à évoluer pour suivre, comprendre et anticiper l'univers généalogique qui, lui aussi, subit son propre développement.

C'est donc chose faite aujourd'hui.

J'espère que vous l'apprécierez.

N'oubliez pas qu'indépendamment de sa forme, ce support qui reste avant tout le vôtre, constitue le lien privilégié non seulement entre les membres de notre Association mais aussi entre tous ceux qui ont dans l'Ardèche, leurs origines, leurs racines et surtout qui ont une affection toute particulière pour notre beau département.

Vous avez entre les mains une formule remaniée de notre publication dans lequel, si la forme a quelque peu changé, l'esprit de la "Lettre" demeure !

Jean-Marie CODOUL
Responsable de la Rédaction.

Sommaire

- ◆ C.2 - Le mot du Président
- ◆ 1 - Editorial
- ◆ 2 - Courrier des lecteurs
- ◆ 3 - Auprès de mon arbre
- ◆ 4 - Mortuaire de St Privat (26/7/1670)
- ◆ 5/6 - X hors 07 (mariages d'ardéchois hors de l'Ardèche)
- ◆ 7
 - Loch ness
 - Logiciels : L'Herédis nouveau est arrivé !
- ◆ 8 - Les extrardéchois

CAHIERS CENTRAUX :

- ◆ Pages jaunes :1/2/3/4/5/6/7/8 : "La bouteille à la mer" (Questions-Réponses)
- ◆ Pages vertes : 1/2/3/4/5/6/7/8 : "Catalogue registres" (Liste des registres disponibles au 01/01/2000)
 - 1-6 : Registres catholiques
 - 7 : Registres protestants
 - 8 : Modalités de prêt
- ◆ 9 - Les introuvables
- ◆ 10 - Les suites de l'insurrection de 1851 en Ardèche
- ◆ 11 - Liste des victimes de l'insurrection de 1851
- ◆ 12/13 - La saga des patronymes
- ◆ 14/15 - Le petit lexique.
- ◆ 15 - Arrêt du Conseil d'Etat du Roy du 11/7/1746 (tenue des registres B.M.S)
- ◆ 16
 - L'abbé Tauleigne : un savant ardéchois , martyr de la Science.
 - Relativité du calendrier
- ◆ 17
 - A propos des mandements du Vivarais
 - La suisse innove, ...pas tant que ça !
 - Tombe ardéchoise à l'Ile Maurice
- ◆ 18 - La vie de l'Association :
 - Réception à la Mairie de Bourg St Andéol
 - Congrès d'été 2000
 - La Saga est en deuil
 - Petites histoires d'insinuations
- ◆ 19 - L'assemblée générale du 20 janvier 2000
- ◆ 20 - Sagazette : Réunion de l'Antenne parisienne
Réunion de l'Antenne lyonnaise
- ◆ C.3
 - Rappel des modalités de prêts de registres
 - Modalités d'envoi des "Questions-Réponses"
 - Documents disponibles à l'envoi : ☒
Tables d'insinuations



Nous avons reçu en début d'année, un abondant courrier. La couverture de J.P.COLBUS a suscité en particulier un grand enthousiasme de la part de nos lecteurs. Nombreux sont ceux qui ont voulu présenter leurs vœux à toute l'équipe de la SAGA. Si nous ne pouvons les citer tous, qu'ils soient tous ici remerciés sincèrement et collectivement.

André GIORDAN, SAGA 107 :

"... J'ai trouvé dans les registres Nos 4 et 5 de Juvinas, une mine d'actes dont la recherche aux A.D de Privas aurait nécessité plusieurs journées. La photocopie et la clarté des tables sont remarquables. Un grand merci aux auteurs.."

Gérard IMBERT, SAGA 1661 :

"... Félicitations pour le travail des membres de la SAGA. La reproduction des actes paroissiaux est remarquable et leur utilisation grandement simplifiée par les tables alphabétiques..."

N.D.L.R : Il est vrai que la réalisation des registres : photocopie, rédaction des tables, reliures représente une activité énorme pour nos bénévoles. Certains d'entre eux font depuis des années un travail colossal : Je pense aux PEREYRON, VALLIER, LHOPITAL, DESSUS, et bien d'autres qui ont donné à notre Association beaucoup de leur temps et de leur énergie. Je compte d'ailleurs, prochainement leur rendre hommage dans une nouvelle rubrique destinée justement à mettre en lumière le rôle de tous ceux qui contribuent par leur action permanente à renforcer la dynamique de la SAGA.

Anonyme. Illisible.

"...tous mes vœux à l'équipe qui s'occupe de la réalisation et l'expédition des registres toute l'année..."

N.D.L.R : Même motif que ci-dessus mais signature illisible. Nous transmettons vos vœux à M.FAURE et Mme LANCON, qui eux aussi, mettent toute leur énergie à votre service et méritent vos compliments.

Noëlle ECHINARD-CEYSSON, SAGA 913 :

"... Félicitations pour le N° 12, la couverture est superbe..."

N.D.L.R : Voilà un compliment qui ira droit au cœur de notre cher ami Jean-Paul COLBUS, auteur talentueux de la dite couverture.

Philippe GAUTHIER, SAGA 952 :

"... Je profite de cet envoi pour remercier Hubert CEYSSON et les autres membres de la Rédaction du remarquable travail que vous faites avec la "Lettre". C'est un réel plaisir attendu tous les trimestres. Merci et continuez ! N.D.L.R : Hubert CEYSSON, qui ne ménage, ni son temps, ni sa peine, appréciera, je pense, votre admiration.

Yves AUDOUARD, SAGA 1473 :

. Je félicite tous les artisans du succès de notre Association dont le dynamisme mérite la plus grande reconnaissance..."

Renée GILBERT, SAGA 1201 :

"... Grâce à votre rubrique Questions-Réponses, j'ai déjà eu le plaisir d'entrer en relation avec plusieurs adhérents, ... J'ai pu

ainsi retrouver de la famille... Merci de l'avoir créé. P.S : Que signifie N.D.L.R. ?

N.D.L.R : Cela prouve que la bouteille à la mer s'échoue quelquefois sur les bons rivages et que l'ami Hubert ne se décarcasse pas pour rien !

N.D.L.R : abréviation de : Note de la Rédaction, est le sigle générique sous lequel se cache modestement le signataire de la rubrique. Pour la "Bouteille à la mer" : Hubert CEYSSON , pour cette rubrique : votre serviteur .

Anonyme de Lyon, illisible :

"...C'est toujours un grand plaisir de recevoir la Lettre de la SAGA,... bravo pour la couverture si merveilleuse !

Pierre RAVEL, Paul TAVARDON, SAGA 751 et 171

"...nos meilleurs vœux au Président et à tous les membres du C.A. sans le dévouement desquels la SAGA n'existerait plus, sans oublier nos six mousquetaires dont le travail de bénédictin donne un attrait à notre revue qui va grandissant au fil des parutions. Ils méritent les remerciements de tous les adhérents.

Lyonel JOUBEAUX, SAGA 934 :

"...Je vous remercie pour les bons moments que vous me faites passer en lisant la "Lettre de la SAGA"...Bravo pour la merveilleuse couverture !

Mme Jack FORNER BOISSIN, SAGA 1216 :

"... tous mes compliments pour l'immense travail de bénévolat qui vous anime...je scrute toutes les rubriques de la "Bouteille à la mer" afin d'y découvrir une éventuelle filière sur le patronyme BOISSIN... sans succès, pour l'instant..."

N.D.L.R : Ne désespérez pas, ça viendra !

Anonyme. Illisible.

"... J'attends mes "lettres" avec plaisir et impatience, le N°12, super !..."

Anonyme. Illisible.

"...J'ai trouvé magnifique le dessin de la couverture du dernier numéro, allez-vous continuer ?

N.D.L.R : Décidément, vous vous êtes donné le mot ou quoi, les anonymes illisibles?

Je vous en prie et ne le répéterai jamais assez : SVP, mettez vos coordonnées sur les cartes, lettres ou documents eux-mêmes, que vous envoyez à la SAGA. Si elles figurent seulement sur un document annexe ou sur l'enveloppe, elles peuvent être dissociées à la réception, au secrétariat, notamment si votre correspondance traite de plusieurs sujets : cotisations, renseignements, prêts, pouvoirs, etc. Continuer ? C'est ce que nous avons tenté de faire en nous inspirant de la charmante carte de vœux "quatre saisons" que nous a adressé notre amie Jackie LEFEVRE-MOUTON. Que pensez-vous de la nouvelle couverture ?

Jacques d'ABRIGÉON, SAGA 421 :

"... Je me suis longuement attardé sur la belle couverture qui évoque si joliment l'Ardèche une nuit de Noël. S'il est vrai qu'une œuvre picturale n'est réellement belle qu'à la mesure de l'émotion qu'elle procure, je puis vous assurer que celle-ci est très belle. Félicitations à la Rédaction d'avoir eu cette bonne idée et à l'artiste - Jean-Paul COLBUS- de l'avoir si bien concrétisée. Tournant cette première page, je voudrais faire remarquer à Jean-Marie CODOUL que je le trouve bien modeste dans son éditorial : il parle pour la SAGA, d'un bilan dans l'ensemble "assez satisfaisant" et pour la Lettre "d'un petit bulletin (qui) poursuit son bonhomme de chemin". Certes , cette modestie l'honore car elle traduit son souci d'éviter un bilan triomphaliste. Mais n'étant pas tenu à la même

réserve, j'écris, sans hésiter, que pour moi ce bilan est "largement positif" et que s'agissant de la Lettre, pour dresser la liste de ce qu'elle a d'excellent, il faut en établir le sommaire sans rien omettre ! Croyez-en l'expérience d'un adhérent du "Far-west" qui reçoit la Lettre comme une bouffée de l'air de l'Ardèche..."

N.D.L.R : Ravi que vous ayez apprécié, comme tant d'autres, la belle couverture de Noël de J.P. COLBUS, exceptionnelle, il est vrai. Par ailleurs, devant vos propos, ma modestie naturelle en prend un sacré vieux coup. Vous me voyez écarlate de confusion et je vais devoir , à coup sûr, changer de taille de casquette ! En tous cas, nous essayons de faire au mieux. Comme vous voyez, à l'image même de notre Association, notre "petit" bulletin est en train de prendre du galon. L'essentiel est qu'il atteigne une forme et une richesse de contenu suffisante pour satisfaire pleinement ses lecteurs. C'est notre vœu le plus cher !

Daniel VALLAND, SAGA 292 :

"... Lettre N°11, 2ème de couverture.

Entrée en matière tonitruante...généalogie? Non! Carnaval ! Les trois mousquetaires? 4?, 5?, 6 ?? Je ne connais pas Madame Marie- Noëlle ECHINARD , Mais je connais Aramis !

Qu'en pense-t-elle ? Arrêtons ces enfantillages. Ardéchois est une carte de visite qui n'a nul besoin d'enluminure. Ce numéro n'est qu'un patchwork, assemblage sur le mode badin et rutilant de la Presse Magazine de textes sérieux rapportant le travail auquel tous s'appliquent..."

N.D.L.R : Je ne saisis pas très bien ce qui vous chagrine. Etes-vous allergique aux fêtes carnavalesques ou aux mousquetaires ? à leur nombre ? à Aramis lui-même ou à son identification avec notre chère Marie-Noëlle ? à Alexandre DUMAS ? Disons que nos collaborateurs étant quatre au départ, le rapprochement s'est fait tout naturellement dans notre esprit . Nous nous devons, évidemment, par la suite, de "jeter le masque" sur les suivants. Si ce clin d'œil épique, bien anodin, vous déroute, je n'ose vous proposer de rebaptiser Marie-Noëlle en "Milady" ou en "Madame Bonacieux". Ni , a fortiori, notre cher Président en "Cardinal". Quant au reste, c'est peut-être du au fait que nous avons conservé une âme d'enfant espiègle et que nous pensons, qu'après tout, le sérieux des propos n'empêche pas un brin de fantaisie. Alors, déridez-vous, cher ami. Comme dit un de mes amis généalogiste : ce n'est pas parce que nous fréquentons assidûment les morts que nous devons nécessairement faire une gueule d'enterrement !

Mme Jean-Paul MURGUE, SAGA 1345 :

"...bravo pour la couverture du dernier numéro et son contenu, quelle somme de travail !..."

Colette BRUNOD, SAGA 508 :

"...compliments pour la très jolie couverture..."

Gilbert LATOUR, SAGA 903 :

"...En cette fin d'année griffée par la tempête, l'arrivée de la carte de Noël N°12, fut un peu pour moi l'étoile des rois mages. Même si le plateau d'Ardèche en Hiver, n'est pas exactement la Provence, il n'empêche que ces santons ardéchois aient des petites gueules bien sympathiques ! ...Avec toute ma sympathie pour le travail accompli..."

Page 20 (vandalisme)... Je suis atterré. Après celui du métro... et des trains de nuit, on découvre aujourd'hui le maniaque du cutter au registre paroissial...

PS : J'ai suivi le conseil de Mme Autrand(N°11), J'ai écrit à "Sa Majesté Le Grand Roy Louis le XIVème", Versailles. Déception, la Lettre m'est revenue avec la mention "N'habite plus à l'adresse indiquée"! Non je plaisante, je voulais taquiner Mme Autrand, mais je n'ai pas d'ancêtres protestants, ce que je regrette un peu, d'ailleurs..."



Auprès de mon arbre

Avez-vous remarqué comment la sémantique elle-même cède aux effets de mode ? Le verbe "gérer", par exemple, traditionnellement consacré aux tâches des comptables, banquiers, financiers et gestionnaires de tout poil, a littéralement envahi le langage commun. A présent, tout le monde "gère", non seulement son budget, mais, la situation, sa carrière, son match, sa vie, etc.

Un des derniers mots entré en lice et qui menace aussi de faire une belle carrière, c'est : "traçabilité". "Ah, que voilà un mot qu'il est joli..." comme disent certains jeunes d'aujourd'hui ! Né, au départ, avec l'encéphalite bovine, ce néologisme, inventé par quelque technocrate en mal d'expression choisie, ne figure, bien entendu, sauf dans les suppléments du Littré, dans aucun dictionnaire, tout au moins pour l'instant, mais ça ne saurait tarder.

En tout cas, il fait recette et gagne petit à petit, tous les secteurs de la vie courante. On a commencé par l'alimentaire : bœuf, poulets, œufs, maïs. On a continué par les pierres précieuses, les navires épaves pétroliers, les produits les plus divers. On finira par en parler à propos de tout. Simplement destiné au départ, à marquer les diverses étapes d'un parcours, il risque de devenir le synonyme de toute trace, dès lors qu'il s'agit de définir à la fois la trajectoire de quelque chose et les empreintes qu'elle a pu laisser ici ou là. J'imagine sans peine que le mot va s'infiltrer partout dans le langage et gagner tous les sujets. La "traçabilité" étant universelle, on va la mettre à toutes les sauces : la traînée luisante de l'escargot, le sillage parfumé de l'élégante ou l'ornièrre des roues du tracteur. Mais on va s'en servir aussi pour la carrière de l'oncle Lucien, les péripéties estudiantines du petit dernier, les invasions barbares d'Attila, la migration estivale des parisiens en Corse ou les méandres erratiques de l'ours pyrénéen. Parcours du combattant ou itinéraire du voyageur, on l'utilisera impunément pour discourir sur, l'orbite d'une comète, le parcours d'un explorateur, la vie aventureuse d'une starlette, la quête assidue d'un chercheur ou la piste brûlante d'un policier. En fait, de tous ceux qui, peu ou prou, s'intéressent à ce qui se propage dans l'espace et le temps en laissant des traces, des empreintes, des indices, des marques, des témoignages, des vestiges. Mon cocker, lui-même est ravi. La "traçabilité", c'est son pain quotidien.

Bien entendu, j'ai l'impression que nous autres, généalogistes, n'allons pas y échapper.

En effet, qui, plus que nous, s'occupe de traçabilité, si ce ne sont les historiens, les archéologues, paléontologues et autres "spécialistologues" qui se penchent sur le passé. Nous qui cheminons historiquement et géographiquement dans la mémoire de nos ancêtres, ne sommes-nous pas par excellence, de grands utilisateurs de "traçabilité" ? D'où venaient donc mes 1424/1425 ? Où est né mon 830 ? Dans quelle paroisse mes 824 et 825 se sont-ils mariés ? Où et comment est mort mon 1242 ? Quelle était la profession de mon 640 ?

Nous, détectives familiaux, chasseurs d'ancêtres, qui courons en tous sens pour trouver les empreintes de nos aïeux, qui marchons sans cesse sur leurs traces, sans toujours être sur la bonne voie, comment pourrions-nous échapper à ce vocable ?

Nous qui scrutons les registres, traquons les actes notariaux, comment éviter ce terme inéluctable. Nous qui écumons les mairies, fouillons les cimetières, envahissons les archives départementales ou nationales, comment pourrait-on ne pas accoler ce drôle de substantif à nos "coupables" activités ?

Il est fort probable que le mot ne fasse que précéder, à terme, un système généralisé où tout sera traçabilisé. L'informatique aidant, un jour viendra peut-être où tout élément, vivant ou non, sera suivi, de A à Z durant toute son existence et peut-être même, avant et après. Qui sait ? Le principe sera évidemment confortable pour les généalogistes du futur. Attention cependant aux dérives toujours possibles.

Les récents problèmes posés par le système "deCode generics" en Islande qui a recensé génétiquement tous les habitants du pays pour créer une vaste banque de données où sont enregistrés tous les éléments génétiques, défauts chromosomiques inclus, en sont un vivant exemple. Imaginée pour être mise au service de la Puissance publique, de la Sécurité sociale, de l'Industrie pharmaceutique ou des Compagnies d'assurances, cette pratique met en évidence le risque de perte de confidentialité et de liberté de ceux qu'elle entend protéger. Souhaitons quand même qu'on ne nous fixe pas, comme les bovins, une étiquette dans l'oreille ou, à l'instar d'une pathétique et abominable pratique passée, qu'on ne nous tatoue pas un numéro sur le bras. Ce serait une idée vache et folle !

J.M.CODOUL

Nous vous rappelons que la date limite des envois de vos textes concernant le cahier en préparation :

" Mémoire d'Ardèche et temps présent",
est fixée impérativement au :
1^{er} mai, dernier délai.

FERMETURE DES ARCHIVES

Les Archives départementales de l'Ardèche
seront fermées du :
16 juin 2000, au soir
au 3 juillet 2000, au matin

PAROISSE DE SAINT PRIVAT

MORTUAIRE DE CEUX QUI FURENT TUÉS PAR LES

TROUPES DU ROI LE JOUR DE SAINTE ANNE,

26 JUILLET 1670

L'an 1670, et le 19e du mois de juin décéda Alix CHAUCHADISSE, de cette paroisse, âgée d'environ cinquante ans, s'est précipitée ?... dans la citerne de Sieur Melchior GROS qui est dans la boutique par ou l'on passoit lors que le château d'Aubenas estoit assiégé par les gens du Roure chef des séditieux, de laquelle citerne les rouristes avaient destruit le paraband, dont la CHAUCHADISSE fut retirée morte, et enterrée le même jour dans l'enclos de la petite porte de l'église paroissiale de Saint Laurent d'Aubenas, moi et aussi Claude GUIGON de cette paroisse de St Privat.

TERRISSE curé

L'an 1670 et le 26e jour du mois de juin, les troupes du roi Louis XIV arrivèrent par Lavilledieu, sur les 9 heures du matin conduite par Monsieur De BEZON, intendant de la province du Languedoc, Mr le Comte du ROURE, lieutenant du Roi et Mr le Marquis De CASTRIS, aussi lieutenant du roi dans la même province ou estoit généraux



d'armée Messire DARTAGNAN, le marquis De BRETET et d'autres grands Seigneurs, l'Armée estoit composée de plusieurs compagnies de Dragons, de mousquetaires blancs noirs accompagnées de cavalerie infanterie et cinq ou six compagnies des suiveurs du régiment des gardes, faisant en tout cinq mille hommes ou environ qui vinrent pour faire lever le siège du Château dans que ROURE, chef des séditieux tenait assiégé avec une armée de quatre mille hommes depuis le 25 du mois de juin dernier, à cause qu'on soupçonnait que ceux qui sy estoit réfugiés estoit de ceux qu'on appelait esteux contre lesquels tout le peuple du Vivarais estoit fort animé, mais devant que l'avance du Roi pour secourir ceux du châteaux d'Aubenas, elle passa à Lavilledieu ou les ROURES de Lachapelle estoit avec 4 milles hommes, auquel les gens du roi donaient la chasse ayant fait beaucoup de prisonniers, tués plusieurs autres dès leur arrivée le 25 juillet, veille de la Sainte Anne, puis le jour de Sainte Anne, ils arrivèrent à Saint Privat sur les 9 heures du matin estant passaient par Ville, et estant venus le long de la rivière d'Ardèche, parvenus à la plaine de Saint Privat et estant arrivés au moulin de Luois, proche du pont trente ou quarante pour le plus des paysans étrangers qui sestoit réfugié auparavant venant de Lavilledieu avec lequel pourtant se trouvait 15 ou 20 de cette paroisse, par malheur les paysans

furent quelques décharges sur l'armée du roi, les paysans s'estant postés aux terres qui sont derrière le chemin qui va du ?... et y blessèrent quelcun de ceux du roi, mais se voyant faibles ils prendront la fuite dans les vignes de vers Coste et les gens du roi les poursuivants et en tuèrent dix en divers endroits et y blessèrent entre lesquels blessé fut Jean TAUPENAS du lieu à qui je sauva la vie l'ayant retiré fait porté en la maison. Furent prisonniers quelques autres qui furent bannis pour six ans, payèrent une amende de cent escus, il y en eut quelques un qui furent relaxés sans rien payer à cause de leurs vieillesse. Ceux qui furent tués sont : Antoine BONNET, fils à Jean, Claude DUCHIER, fils à Antoine proche la grange de Thonié dans les vignes au dessous de la maison de Jean CHAMPEL, Jean CHALENDAR et Claude CASSAIGNE furent tués au dessous du bois proche du ruisseau, Jean AGIER, proche la croix de la Marise, Jean CHAMPEL proche de la Chanude, Guillaume GIRARD, proche le Mas, Pierre DUCCEL, Thomas FABRISON,

dans la vigne proche de la maison de Claude DUCHIER, Jean AYNAUD fut tué avec Claude RIEU son frère dans la seconde attaque que firent les paysans aux gens du roi contre la maison de Marie BAYSSE. On enterra partie de leurs corps à la campagne, partie dans le cimetière quelques jours

après ainsi l'atteste comme témoins oculaire.

TERRISSE curé

L'an 1671, dans le mois d'octobre, les corps de ceux qui avaient esté enterrés à la campagne ont esté desenterrés portaient en terre sainte dans le cimetière de nôtre église, savoir celui de Jean CHALENDAR, Claude CASSAIGNE, ceux de Thomas FABREGOU, de Jean AGIER et Jean CHAMPEL par moi prêtre curé.

TERRISSE curé

Relevé par Fernand PEREYRON, SAGA 506.

LA SAGA RECHERCHE...



Pour accélérer la saisie informatique des tables alphabétiques qui restent encore à réaliser, nous avons besoin de nouveaux bénévoles disposant d'un ordinateur.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître dès à présent au secrétariat de la SAGA. Merci d'avance !



X HORS 07

*Quand les Ardéchois
se mariaient hors de leur région.*



**Cette rubrique permanente est gérée par notre ami Pierre SOUCHERE.
Tous vos relevés doivent être impérativement adressés directement à son adresse personnelle :**

**Pierre SOUCHERE
Le Rieublanquet
07230 LABLACHERE**

Dans la Drôme

Mariages à MARSAS

29.07.1669	ROUSSET Charles, fs de + Jacques, de La Motte de Galaure MONTLEVIER Julienne, fa de Pierre, d'Etables
02.03.1673	BONNIER de CHABONS (noble) Jean Pierre, 33 ans, de Chanas, (Charnas?) ROUX de SARJAY (du) ou JARSAY Marguerite, RPR, 23 ans, de St Sixt en Vivarais ?
17.01.1688	SAINT-SORNY Antoine, 35 ans, fs de + François et de BLACHON Louise, de Colombier le Vieux ROBIN Anne, 26 ans, fa de Claude et de NICOLAS Suzanne, de Chantemerle
12.01.1689	BRUNEL Jean, 22 ans, fs d'Eunemont et GROS Louise SAINT-SORNY Anne, 30 ans, fa de + François et de BLACHON Louise, de Colombier la Vieux , Cm: FAY
16.09.1694	TRAVERSIER Claude, 27 ans, fs de Claude et de GUILLOT Catherine SAINT-SORNY Agnès, 34 ans, fa de + François et de BLACHON Louise, de Colombier le Vieux , Cm Fay
25.08.1677	BIARD Claude, 25 ans, fs de Mathieu et de DESGUILLAUMES Marguerite, de Serrières TIVOLLE Marie, fa de Barthélémy et de SEUG Antoinette, Cm Me MOLIN
04.01.1682	CHIROL Pierre, fs de + Jean et de + TRAPIER Jeanne, de Charnas , habitant St Péray BLACHON Jeanne, fa de Claude et de BLACHON Catherine, Cm Me FAY
01.03.1683	MONTLEVIER André, fs de François et de COSTET Marguerite, d'Etables GROLIER Claudine, fa de + Blaise et de Du SOLIER Isabeau
28.09.1682	CLAPPE Jean, fs de Jean et de De MEURES Marguerite, de Sarras) BLACHON Anne, fa de + Pierre et de ROUX Marie, Cm Me FAY
04.11.1718	PETIT BOYS Etienne, fs de + Jean et de MARCASSON Isabeau, de Mariac VIAL Marguerite, fa de + Antoine et de BARBIER Jeanne
19.07.1735	NOYER Jean, fs de + Jean Antoine et REBOLLET Marie, de St Peray FAY Claude, fa de François et de MONNERON Jeanne
21.01.1737	ROSSIGNOL François, fs de Claude et de + BOUDON Catherine, veuf de DE LAYE Marguerite BARRIER Jeanne, fa de Charles et de + BERT Marguerite, de Sarra , diocèse de Vienne
16.02.1751	BARNEZET Pierre, fs de Pierre et PERRIER Jeanne, d'Ardoix CLERET Anne, fa de Pierre et de SASSOULARD Marianne
08.02.1762	CHARLON Jean, fs de Just et de SERRE Marie, de Tournon CROZET Marie, fa de + Pierre et de + SAINT-SORGNE (ou SAINT-SORNY) Anne
26.11.1765	ROCHE Pierre Claude, fs de + Antoine et de SENECLAUSE Marie, de Vion , Cm Me RICHARD à Marsas RACHET RICHARD Françoise, fa de Jean et de + BOSSAN Françoise, Cm Me FRAISSE, à Tournon
21.01.1677	JUGE Pierre, fs de + Jean et de + TERRASSON Marguerite, de Tournon BERNEZET Françoise, fa de Pierre et de CLERET Anne
01.06.1785	LEMORE de PIGNEU Jean Jacques Barthélémy, fs de + Barthélemy et de + DUBOIS Françoise Bailli d'épée en la ville d' Annonay et y habitant CHALAMEL Marie Suzanne, fa de Louis André et + CHALAMEL Marie Rose, de Tain
02.07.1785	TROLLAT Jean Baptiste, fs de + Pierre et GONNET Marie,, de Saint Jean de Muzols RICHART Thérèse, fa de Barthélémy et PIN Thérèse
23.02.1716	Abjuration de VIGNE Antoine, fs de Antoine et de BERNARD Marthine, de Privas

Relevé de René TOURVIELLE, SAGA N° 201

Mariages à MORAS

13.08.1676	GOUDARD Jean, du Martinet DEMEURES Marie, fa de Jacques, d' Annonay , (X à Annonay mais inscrit sur le BMS de Moras)
05-02-1682	DENISCE (ou DEVISSE) Jean, de Ampurany en Vivarais BAL Antoinette, fa de Philibert
01.09.1682	X François, fs de + Jean et de GRENIER Jeanne, de St Marcel GIROUD Magdeleine, fa de Antoine et de GEMELARD Marguerite
17.02.1688	CHALENDAR Claude, docteur en médecine, de Serrières TYVOLLEY (de) Marie

13.04.1717	TRACY Fleury, fs de Michel, de Sablons BABOIN Anne
03-11-1745	MOUTON Jean, Me cordier, fa de + Jean, de Sablons TRASSY Antoinette, fa de Jean
01.10.1743	GRANGIER Jean, de St Julien en Vivarais FAURE Marie
01.11.1743	MOYROUD Antoine, brigadier des Fermes du Roy ROUX Marianne
02-07-1787	BOUDOU Charles, 30 ans, fs de + Jean et de + CAPRE Marie, de St Maurice de Lignon, en Velay MARGARON Claudine, 25 ans, fa de Jacques et de ALLENT Geneviève

Relevé de Marie - Renée BASSAL, SAGA N°1277

Dans les Bouches-du-Rhône

Mariages à ARLES

02.12.1769	TAILLAN André, 35 ans, fs de + Antoine et de + BOURGON Anne, de St Pons SIMIAN Claire, de Thorame (La Valette) diocèse de Senes (05), Cote GG166 fo 90 La Major
23.04.1770	MALOSSE Jacques, vf de VIOLET Marianne, fs de + Jean et de + BERNARD Magdelaine, du Cheyhard BONNET Marie, vve de VIGOUROUX Pierre, fa de Joachim et de BONNEFOY Claude, de Revest d'Aubieu , diocèse de Sisteron, COTE GG 166 A88 La Major
09.04.1771	ALGOUD Jean, fs de Nicolas et de CHACHA Marguerite, de Chapelle-en-Vercors, diocèse de Die ROUSSEL Marie Anne, fa de + Pierre et de ARMAND Marie, de Vernon Cm de Me DEVELLY, de Joyeuse du 30.12.1770
30.04.1771	PANY François, 39 ans, fs de François et de VENAULT, de Mayet, diocèse du Mans ANTOUARD Marie Anne, 39 ans, fa de + Claude et de PELISSIER Marguerite, de St Cirgues-en- Montagne Cote GG166 fo A33 P; La Major
19.09.1775	BARBE Hilaire, 43 ans, fs de + Antoine et de + DUBOIS Marie, de St Pons PASCAL Marie Magdeleine, fa de + Jean et de + MARTEL Françoise, de Sarriens, diocèse d'Orange Cote GG167 fo A68 P, La Major
07.12.1755	CLARION Pierre Antoine, fs de Pierre et de + JAUFFANT Marthe, de Méolans, diocèse d'Embruns ASTRUC Marguerite, fa de Pierre et de COMBE, de Fabras , Cote GG167 fo C91 P. La Major

Paroisse de St Michel du Méjean

12.09.1690	ROBERT Jean, fs de Jacques et de MARCELINE Magdeleine, du diocèse de Viviers BLANCHE Marie, fa de Jean et de BECHEIRONNE Françoise, Cote GG135 fo B28
17.06.1654	MALOSSE Jacques, fs de + Jean et + BERNARD Madeleine, du Cheyhard VIOLETTE Marie Anne, 38 ans, fa de Claude et de + LAPIERRE Marie, Cote GG 138 fo 219C

Paroisse de St Martin du Méjean

03.11.1756	ROUY Joseph, fs de + Louis et de MICHEL Marguerite, de Trescleau , diocèse de Gap LUBAR Marie Anne, fa de Jean Louis et BOUVIERE Elisabeth, de La Beaume , C138 GG Méjean fo 293C
30.01.1759	LEOTARD J.Antoine, 40 ans, veuf de BRIOUDE Elisabeth, de Voyers , diocèse de Sisteron TOURREL Marie, 38 ans, du diocèse de Viviers C138 GG fo 373D
24.02.1778	FOREST Jacques, 25 ans, fs de J.Claude et ARTAUD Marguerite, de Chateaufort (13) BEAULIEU Marie Anne, 60 ans, Veuve de NOLIL Pierre, de Losey (?) , GG 140 fo C bis
19.01.1779	GIRARD Joseph Henry, fs d'Alexandre et de GILLES Marthe, de Eyguières ROUSSEL Michèle, de La Beaume , GG140 fo B
06.06.1781	MICHEL Jacques, fs de Joseph et de SARRAZIN Marie, de Roquemaure, diocèse d'Avignon GARRAUD Marie, fa de Mathieu et de LAPERCHE Claire, de Vernon , GG140 fo C bis
02.05.1786	THEALET J.Pierre, fs de J.Pierre et COMBE Marie, de St Laurent des Montagnes (?) LANTHELME Marguerite, fa de Mathieu et BLANC Madeleine, de Chevate, diocèse de Digne GG140 fo B 337

Paroisse Ste Anne

17.11.1717	CHEVALIER dit CHAMBON Jean, fs de Louis et de FAURE Marie, de St Martial MOUSQUET Phélize, fa de Jacques et PELET? Anne, d'Arles , GG 156
09-04-1733	AVON Joseph, vf de BONNAFOUS Anne, fs de Jean et LAPIERRE Antoinette, de Cabrières, diocèse de Cavailon MARTIN Elisabeth, fa de Pierre et de JULLIAN Marie, de Vernon , GG 151 fo A 34
17.05.1734	GALICIAN Jean, fs de + Antoine et de + ISNARD Louise, de St Martin de Crau (Arles) IMBERT Anne, fa de + Jean et de BARDINE ? Madeleine, de Sollanoc (?) diocèse de Viviers , GG 151 fo C63
01.05.1747	ASTI Pierre, o 1702, fs de Michel et de DAUMAS Jeanne, de Cadenet, diocèse d'Aix CONSTANT Marie, o 1705, fa de Jacques et de LABASAC Antoinette, de Vernoux , GG151 fo 464
18.06.1754	LABOURET Claude, 34 ans, fs de François et MUZARD Claudine, de Monmeillan (Savoie) BLACHIERE Marie, 24 ans, fa de Jean et de VIDALENCHE Antoinette, de Thueyts , GG152 fo 202
15.11.1757	JOURDAN Etienne, 50 ans, vf de ROMAN Anne, fs de + Pierre et de PLACE Madeleine, des Baux (13) RIEUSSET Marie, 48 ans, fa de + Jean et de + GAILLARD Marguerite, de St Sernin , GG152 fo 360
01.10.1760	FOURNIER Antoine, 48 ans, fs de + Etienne et de + ROUX Marguerite, de St Lazare , diocèse de Die RIEUSSET Marie, 51 ans, Vve de JOURDAN Etienne, fa de + Jean et + GAILLARD Marguerite, de St Sernin
20.02.1770	BERNARD Joseph, 45 ans, Vf de GIRARD Anne, fs de + Antoine et de + MANSON Elisabeth BOYER Elisabeth, 44 ans, vve de CHEVALIER J.Joseph, fa de + Jean et + BLANC Elisabeth, de Vernon GG 153 fo 190

Relevé de Suzanne ROUX-MOUNIER, SAGA N° 1287



Décidément les serpents de mer ont la vie dure...

Faut-il y revenir ? Nous sommes toujours, en cet an 2000, au 2ème millénaire et au 20ème siècle. Nous ne changerons de siècle et de millénaire qu'au premier janvier 2001. Plusieurs de nos lecteurs ont interpellé notre ami Jean-Marie CODOUL qui écrivait dans le précédent numéro de notre journal : " *Nous allons abandonner, à la fin de l'an prochain, ce vieux siècle qui était le nôtre.* "

Notre ami Jacques RAPHAEL, par exemple, nous écrit : " *Il faut se rappeler que le zéro est le début de toute échelle de graduation et non pas le un. Ainsi, le 21ème siècle et le 3ème millénaire commencent à 0 h de l'an 2000.* ". Je me demande pourquoi notre ami n'a pas achevé sa pensée en écrivant plutôt : " *A 0h du 0 janvier de l'an 2000.* ". Tiens ! Il n'y a pas de 0 janvier ? Tout simplement, cher Jacques, parce que le calendrier n'est pas un instrument de mesure. Il ne mesure pas le temps écoulé depuis l'origine du calendrier, il donne seulement la date, c'est à dire le numéro ordinal du jour, le numéro ordinal du mois et le numéro ordinal de l'année. Le premier jour du premier siècle porte le numéro 1. Il n'y a pas eu de jour zéro, il n'y a pas eu d'année zéro. Le premier siècle a donc englobé l'année cent, et ainsi de suite. Pour donner la parole aux personnes compétentes, des journalistes ont interrogé les spécialistes de l'Institut de Mécanique Céleste et de Calcul des Éphémérides. Ils sont formels : nous sommes encore au 20ème siècle.

Mais, fort de cette affirmation des professionnels de la date, qui disent haut et fort qu'il n'y a pas d'année zéro, un autre de nos amis, Daniel VALLAND, nous écrit : " *Cette fois, ce n'est pas moi qui le dis. L'an zéro n'existe pas, ce n'est pas une vue de l'esprit.* " Et il ajoute : " *Sur les tables de mortalité, j'ai toujours écrit, et je ne suis pas le seul, 8 Jours, 3 semaines, 6 mois et tous entraînent dans la statistique des moins d'un an.* " Cette dernière phrase mérite une explication. Dans nos tables alphabétiques, nous notons l'âge au décès (quand il est connu). Mais, pour permettre les statistiques, il se trouve que cet âge doit être noté en années, sans tenir compte des fractions d'années. Pour un adulte mort à 57 ans et six mois, l'âge retenu est 57 ans. Pour les bébés morts avant d'avoir atteint l'âge d'un an, nous notons donc 0. C'est ce que notre ami conteste puisqu'il n'existe pas d'année zéro.... !

Puisque seul l'avis d'un spécialiste est crédible, j'ai soumis le problème à Michel HEURTIER, de l'Institut de Calcul des Éphémérides. Ce scientifique de haut niveau, très gentiment, me répond par un cours magistral abondamment documenté. " *Un âge, me dit-il, est la différence entre deux dates. Une date ne représente pas un âge et la définition que vous proposez dans votre système de notation correspond à vendre la partie entière de l'âge exprimée en années. Donc 0,9 an = 0 an et 1,1 an = 1 an.* " S'appuyant sur la définition donnée par la norme ISO 8601 (α 5.5.3.2) publiée par l'AFNOR, il explique " *que l'âge s'exprime par trois éléments : Y (nombre d'années entières écoulées), M (nombre de mois entiers écoulés), D (nombre de jours entiers écoulés).*

Tant que le bébé n'a pas passé le cap d'une année, l'élément Y est égal à zéro.

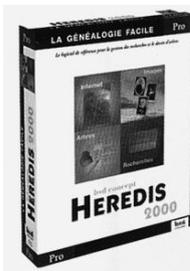
A la décharge de notre ami Daniel VALLAND, Michel HEURTIER ajoute : " *La confusion classique entre la date et le temps écoulé provient du fait que ces deux entités utilisent une forme de structure très voisine. La notation ISO évite donc toute confusion entre date du calendrier et durée.* ". Alors ?

Le monstre du Loch Ness va-t-il enfin mourir ? Ou bien, comme le Phénix, va-t-il renaître de ses cendres ?

Michel GUIGAL

LOGICIELS/LOGICIELS/LOGICIELS/LOGICIELS

L'HEREDIS nouveau est arrivé...



La toute nouvelle et dernière version du fameux logiciel de généalogie HEREDIS 2000 nous arrive pour ce premier trimestre de l'année.

Conçu au départ en étroite collaboration avec la SAGA, ce logiciel était déjà devenu rapidement un "must" pour gérer une généalogie.

Remaniée, rénovée, enrichie, cette nouvelle version pour Windows devient LE logiciel de référence en matière de recherches et de dessin d'arbres.

Partez à la recherche de vos ancêtres, Heredis a tout prévu. La reconstitution de l'histoire familiale devient un jeu d'enfant.

Entièrement graphique, très intuitif, Heredis 2000 se maîtrise en quelques minutes. Un seul écran présente le noyau familial et donne accès à toutes les fonctions (création de nouveaux individus, recherches, navigation, impressions et fonctions multimédia). Un simple clic permet de naviguer sur les parents proches (père, mère, tous les conjoints, tous les enfants, frères et soeurs) ou bien d'accéder à un arbre dynamique des générations présentant l'ascendance ou la descendance complète.

Les listes de travail donnent accès en permanence à toute la parenté, à tous les médias associés (images, enregistrements sonores ou vidéos), aux individus liés (témoins, amis, parrains, individus mémorisés ou fiches marquées).

Un seul clic affiche les informations détaillées sur chacun : son état civil, tout événement de sa vie, avec témoins, sources précises comprenant transcription et images des documents, les références personnelles, les actes à rechercher.

La saisie et assistée et contrôlée. Heredis contrôle la validité des dates, la cohérence des données, gère l'évolution des noms et des lieux au fil des siècles, met à votre disposition des raccourcis de saisie personnels.

Les nombreux types d'arbres généalogiques sont proposés : ascendance, descendance, mixte, en éventail, en cascade. Les arbres édités avec Heredis 2000 sont entièrement modifiables par l'utilisateur (mise en forme, contenu et emplacement des cases d'arbres, ajout d'objets graphiques, ajustement des tailles d'impression).

Vous pouvez mettre toutes les possibilités de votre ordinateur au service de votre généalogie avec Heredis 2000.

Logiciel multifichiers, Heredis 2000 compare et analyse vos données. Il sait gérer la confidentialité de certaines informations et les exclure de tous les documents que vous communiquez.

Il offre de nombreux formats d'échange et vos données sont prêtes pour leur diffusion sur Internet. En bref, HEREDIS semble en passe de devenir le logiciel indispensable à tout généalogiste qui se respecte.

Configuration nécessaire Compatible PC à partir du Pentium ou équivalent 16 Mo RAM minimum Écran VGA ou supérieur Lecteur CD-ROM Windows 95 - 98 - 2000 - NT4.

Pour obtenir tous renseignements ou commande :



10, Parc-Club du Millénaire.
34036 MONTPELLIER CEDEX 1
Téléphone : 04.67.20.40.40
Télécopie : 04.67.20.40.20



Les Extrardechois

ACTES ET X EN 07 DE PERSONNES ETRANGERES A L'ARDECHE

Cette nouvelle rubrique est permanente dans notre bulletin. Ces relevés sont utiles pour les généalogistes ; ils permettent de trouver parfois un début de piste extérieur pour les mariages de non ardéchois venus épouser un ou une ardéchoise dans notre département. Tous vos relevés doivent être adressés directement au responsable de la rubrique, qui les transmettra aux cercles généalogiques concernés :

Georges LHOPITAL. 2, vieux chemin de Troyes. 10150 AUBETERRE

MARIAGE à SERRIERES

05-03-1696 **GUIOT Antoine**, 30 ans, trésorier de **Sablons**, fs de Sr Alexis, bourgeois de Sablon et de + **VALANSON Marguerite**, et **CLUZEL Louise**, Vve de Sr Claude GUERIN, notaire et procureur d'office de Serrières, âgée de 22 ans, CM 02-03-1696. Réf. Vol 4.

DECES à SERRIERES

01-05-1687 **POUCHON Henri**, charpentier de la ville d'**Estampes**. Réf. Vol 4.
12-01-1687 **DEBOSSAN Jean**, docteur en droit, de **Lens letan en Valoire**, du **Dauphiné**. Réf. Vol 4.
02-08-1690 **GERMAT Benoît**, de **Sablons**. Réf. Vol 4.
22-03-1694 **FOREIN Jean**, polisseur de canon, de **St Etienne en Forez**. Réf. Vol 4.
18-07-1694 **DAFFAUX Antoine**, bourgeois de **Lyon**. Réf. Vol 4.
05-10-1695 **DUGAT Pierre**, bourgeois de **Blanc en Berri**, commissaire des vivres au camp de Sablons. Réf. Vol 4.
09-05-1696 **JACQUIER Hénemon**, trouvé au bord du Rhône, noyé depuis environ 10 jours, blanchier de **Condrieux**, présent : Etienne MOUTON, son cousin germain. Réf. Vol 4.
11-05-1696 **FERRANT Ennernond**, marchand de **Lyon**, présence de Jean et Thomas FERRANT, ses fils. Réf. Vol 4.

DECES de SOLDATS à SERRIERES

28-05-1692 **ROBINET Jean**, dragon du régiment de Grammont Lissenay, de la compagnie de Mr le chevalier CLERMONT, enterré dans le cimetière de St Sernin. Réf. Vol 4.
23-08-1693 **BOSSON Pierre**, de **Seissel en Bugey**, valet de Mr DOLUSON, lieutenant de la marine du camp de St Maurice. Réf. Vol 4.
02-07-1693 **EYRAL François**, carabinier de Mr D'ABONCOUR. Réf. Vol 4.
05-09-1693 **SAVONIERE (de la)**, maréchal des logis de la compagnie de Mr DELAO, régiment de **Geoffreville**. Réf. Vol 4.
13-09-1693 **GERBOUD François Simon**, fs de Claude GERBOUD, cavalier de la compagnie de Mr de BOURGNEUF, régiment de St Maurice et de PERRET Jeanne sa femme. Réf. Vol 4.
21-09-1693 **BLANC François**, du lieu de **Boujan** près de **Bézier**, cavalier dans le régiment de Robin. Réf. Vol 4.
04-10-1693 **TAINVILLE (de) Jean, Christian**, ancien garde du corps du Roi, lieutenant de cavalerie légère, compagnie de M. CRUILLE, régiment de Villepion. Réf. Vol 4.
10-10-1693 **POIRIER Françoise**, épouse de Sr LAFORREST François, cavalier de la compagnie de Mr d'YVONNE, régiment de St Maurice. Réf. Vol 4.
10-01-1694 **SOUZI (de) François**, écuyer aide de camp de Mr de St SYLVESTRE, lieutenant général des armées du roy. Rf. Vol 4.
29-09-1695 **LISLE (de)**, cavalier dans la marche de camp du régiment de **Nolac**. Réf. Vol 4.
13-11-1693 **LOCLAIR Etienne**, dit Dupont, valet de Mr de la PENIERE, lieutenant de cavalerie de la compagnie de Mr le chevalier de MAINVILLE, régiment de **Villepion**. Réf. Vol 4.

DECES de GALERIENS à SERRIERES

14-12-1686 **MARQUET Gilbert**, dit *la dure*, **bourbonnais**, âgé de 45 ans, + entre Lyon et Serrières, mis à la chaîne de Bretagne, conduite par le Sr CHEVALLIER pour le faux sel. Réf. Vol 4.
22-06-1690 **MARRAIN ...** Du diocèse de **Clermont**, condamné aux galères pour le faux sel. Réf. Vol 4.
05-10-1690 **PINGRE Abraham**, de **Picardie**, + sur le Rhône de Lyon à Serrières, condamné aux galères pour désertion. Réf. Vol 4.
09-11-1693 **DUBOIS Jacques**, de **Pierre**, près de **Maintenon**, + sur le Rhône de Lyon à Serrières; dans la chaîne des forçats conduite par le Sr CHEVALLIER. Réf. Vol 4.
26-11-1693 **LIGONNIERE Etienne**, natif de **Mortaigne**, évêché de **La Rochelle**, + sur le Rhône de Lyon à Serrières dans la chaîne des forçats. Réf. Vol 4.
13-04-1694 **FISSELIERE François**, forçat de la chaîne de **Paris**, venant de Lyon sur le Rhône. Réf. Vol 4.

MARIAGES aux ASSIONS Réf. registres SAGA N° 3-4-5- (1734-1792)

25-02-1743 **BARTELEMI Gabriel**, fs de Jean et Jeanne LEBRE, natif du Moulin de Sicar, paroisse de **St Mari**, diocèse de **St Flour en Montagne**, habitant depuis 15 ans la paroisse de Naves,
THERON Françoise, fa de + Mathieu et Marie CHAMPETIER du Bosc des Assions.

06.10.1744 **MARCON Pierre**, fs de Joseph et + Marie GILANELION, de **Luc, diocèse de Mende**,
PASCAL Marguerite, fa de Jacques et Marie COSTE, de Peireflore, des Assions.

27-11-1749 **MOUTON Antoine**, fils de Joseph et + Marie PLANCHERE, de **Luc en Gévaudan**, habitant depuis 5 ans aux Assions,
DUBOIS Françoise, fa de Pierre et Marie SAUTEL, du Bosc des Assions.

23-08-1753 **ROCHE Pierre**, fs de + Pierre et Marie SAUTEL, du Serre des Assions,
PECHEREL Anne, fa de Charles et + Jeanne ANDRE, de **Altier, diocèse de Mende**.

15-05-1759 **CHAX de LEIRETTE Jacques**, avocat en parlement, fs de + Jean Maurice, aussi avocat,
JUDE du PONT de TREMOULET de LACHAUX Claudine Jeanne, de **Villefort**, diocèse de **Mende**,
fa de Sr Gervais et Dame Marie DUPUY. Présents : Mr Jean Baptiste de LABASTIDE, de la ville de Chillac en Auvergne,
oncle de l'épouse, Mr Joseph DUPONT de LACHAUX, chevalier de l'ordre de St Louis, capitaine des grenadiers
royaux du régiment de POINCHI, de la ville d'Aubenas, Mr Jean Louis BALDY avocat du jugement de Villefort,
et Mr Antoine Albert Barthélémy de CHADENEDE, des Vans.

10-02-1777 **AUBERT Paul**, fs de + Jean et + Made JAYOYE de **Condres**, Paroisse de **Chambonnet**, diocèse de **Mende**,
TEPHET Marie, fa de Pierre et Claudine HEBRARD, de la Villatte des Assions.



Cette rubrique permanente est destinée à révéler des actes (sauf les mariages qui font l'objet de la rubrique spéciale "X hors 07" - cf. page 5 & 6) qui sont survenus hors du département de l'Ardèche et qui concernent des ardéchois se trouvant provisoirement ou temporairement à l'extérieur de leur département d'origine, plus ou moins loin, en France ou à l'Etranger. Il s'agit essentiellement de décès mais ils peuvent faire aussi état de naissances ponctuelles données par des ardéchoises en dehors de l'Ardèche.

Tous vos relevés concernant ces actes doivent être envoyés directement par courrier au responsable de la gestion de cette rubrique :

Marie-Noëlle ECHINARD-CEYSSON
La Poste - Le Pont
07200 VOGUE

Décès à St-Paul-de-Tartas (Haute-loire)

05.05.1780 Sr Jean Antoine SEISSON, + à Fourmagnes, 64 ans, habitant les Combes, paroisse de ST CIRGUES. Époux de Marie BREYSSE. Inhumé à St Paul-de-Tartas, en présence de Jean François EXPERTON et Vital MARION de Fourmagnes. Registre BMS de St Paul-de-Tartas, (43) AD 43, Dépôt 153.

25.06.1725 CLAUSIER Jeanne Marie, + aux Deux-Rabbes, fille de Marie CLAUSIER ,du Cros de Ligeret, à STE EULALIE. Parrain Barthélémy PLANTIN.

Relevé par Hubert CEYSSON (SAGA N°1000)

Décès à Lapalud (Vaucluse)

27.7.1603 IMBAUD Antoine, de ST THOME .

Décès à Pont-St-Esprit (Gard)

08.05.1836 DUMAS Françoise Lucile, enfant naturelle de Marie DUMAS. A.D 30 . 1833-1842 N° 143

Relevé par Paul TAVARDON (SAGA N°171)

Décès à St Emilion (Gironde)

17.10.1811 LACOMBE Jean Antoine , de BURZET.

Relevé par Jean-Baptiste.DOUBLET (SAGA N°1292)

Décès à Chambéry (Haute-Savoie)

05.11.1918 DESFONDS Jean Marie Ferdinand, 24 ans, o à ROCHEPAULE le 27.06.1894, célibataire. soldat au 97è régiment d'infanterie, fs de Jean DESFONDS et Mathilde MARTINAND. Mort pour la France. Mairie de CHAMBERY (74) Acte de décès N° '636

Relevé par Freddy HOFFERT (SAGA n°1579)

Naissances et décès à Bessèges (Gard)

08.09.1876 o CEYSSON Louis André, Fs de André CEYSSON et Eulalie ENJOLRAS

12.10.1876. + " " "

25.02.1878 o CEYSSON Louis André, fs à André CEYSSON et Eulalie ENJOLRAS.

18.08.1880 + " " "

14.10.1879 o CEYSSON Maria Rosalie, fa de André CEYSSON et Eulalie ENJOLRAS.

09.05.1885 + " " "

08.09-1881 o CEYSSON Louis André, fs de Louis André CEYSSON et Eulalie ENJOLRAS.

21.03.1885 o CEYSSON Félicité Céline, fa de Louis André CEYSSON et Eulalie ENJOLRAS.

16.04.1886. + " " "

30.07.1887 o CEYSSON MARIE Rosalie, fa de André CEYSSON et Eulalie ENJOLRAS,

Relevé par Marie-Noëlle ECHINARD-CEYSSON, SAGA N°910

LES SUITES DE L'INSURRECTION DE 1851 EN ARDECHE



Le 2 décembre 1851 survient un événement qui va changer le visage politique de la France pour une vingtaine d'années : Louis Napoléon Bonaparte, président de la République depuis plus de trois ans, va, sous le prétexte de sauver la République menacée par les royalistes, réussir un coup d'état fomenté avec un machiavélisme surprenant. Revenons brièvement sur les origines de cet épisode.

La loi Falloux, votée par une chambre à majorité "légitimiste", n'accorde le droit de vote qu'aux électeurs résidant dans le canton depuis plus de trois ans. Cette disposition très adroite supprime le droit de vote à plus de trois millions d'électeurs sur huit millions et justement à trois millions d'électeurs républicains. En effet, la révolution industrielle a, depuis peu, amené une migration des petites gens de la campagne vers la ville pour y trouver du travail. C'est dans ces milieux ouvriers que les partis républicains et socialistes recrutent leurs électeurs.

Louis-Napoléon Bonaparte se pose donc en défenseur des libertés et de la République en promulguant un décret qui, à la fois, dissout l'Assemblée Nationale et rétablit le suffrage universel. Ce décret est affiché dans Paris dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre.

L'opinion publique, dans un premier temps, semble presque favorable à cette disposition. Quelques personnalités réagissent pourtant : Victor Hugo clame son indignation et appelle à la résistance. Quelques députés suivent. Baudin, député de l'Ain est tué sur une barricade.

Comble de la duplicité, Louis Napoléon Bonaparte rectifie à retardement son décret. Le suffrage universel annoncé n'est pas maintenu ; seuls pourront participer au vote les électeurs inscrits sur les listes de 1849.

Mais Paris réagit lentement, si lentement que les troupes quadrillent solidement la ville et la banlieue avant que n'apparaissent les premiers soulèvements. L'insurrection, vouée à l'échec, avorte.

Dans la foulée, de nombreuses insurrections localisées apparaissent dans diverses régions de France et en particulier en Drôme et Ardèche. Elles aussi étaient vouées à l'échec. Le référendum, organisé à la hâte, met fin aux troubles par la victoire écrasante du "oui" : 7.436.216 "oui" contre 640.727 "non".

Vernoux est le seul canton de France à donner la majorité au "non".

Dans les jours qui suivent, une répression intense est mise en place, en Drôme et Ardèche en particulier.

Nous donnons dans la page suivante les noms des victimes de cette répression en Ardèche. Peut être trouverez vous parmi elles quelque ancêtre dont vous ne connaissiez pas les convictions politiques...!

Régine VALLIER, Michel GUIGAL

Sources: "L'espoir au coeur" G.J. Arché Editions Curandera 1981

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS

Mardi 2 décembre 1851 : Coup d'Etat de Louis-Napoléon.

Mercredi 3 décembre 1851 : Agitation à Crest.

Jeudi 4 décembre 1851 : Mouvement d'une colonne d'insurgés depuis Die et Saillans.

Mouvement d'une autre colonne depuis Grâne. Combat dans la plaine du Lac à Privas. Combat à Largentière.

Vendredi 5 décembre 1851 : Mouvement d'une troisième colonne depuis Dieulefit.

Samedi 6 décembre 1851 : Passage de cette colonne à Bourdeaux.

Combat de la colonne de Grine devant Crest.

Le soir : combat de la colonne de Saillans à Crest contre les renforts venus de Valence.

Dimanche 7 décembre 1851 : Combat des Dieulefinois et Bourdelois à Crest.

Soulèvement à Marsanne et retraite des colonnes du 13^e et du 63^e de ligne.

Lundi 8 décembre 1851 : Combat à Sauzet.

Mardi 9 décembre 1851 : Commencement de la répression.

Les insurgés pourchassés dans les deux départements par les troupes et la gendarmerie.

LISTE DES VICTIMES DE LA REPRESSION
(Éléments statistiques pour servir à l'histoire de l'insurrection de 1851 en Ardèche)

MORT A CAYENNE

PLAVARES Eugène, cultivateur, à Salavas.

AUTRES DEPORTES A CAYENNE

BEALET, cultivateur, à Lamiot ?.

FARGIN Henry, cultivateur, à Labagne.

MERLIN, propriétaire, à Saint-Lager.

PISAN Régis, maçon, à Saint-Lager.

SILLOL Albert, charron, à Mezanne?.

TOURNAIRE, cultivateur, à Villeneuve-de-Berg.

VIUROUX, médecin, à Vals.

CONDAMNES AUX TRAVAUX FORCES

BLANE Louis, domestique, à Lagorce.

MARTIN Michel, journalier, à Lagorce.

MONNEYRON Pierre, cultivateur, à Lagorce.

AFRIQUE- EXIL- INTERNEMENT- PRISON

ARGAUD Frédéric, propriétaire, à Chomérac.

AUDOARD Laurent.

BAUME Victor, à Vallon.

BEAUMETTE, ouvrier en soie, à Rosieres.

BEOLET, mégissier, à Annonay.

BERARD père, propriétaire Saint-Lager.

BERTRAND Hippolyte, cabaretier, à Chomérac.

BESSON Joseph, serrurier, à Baix.

BISSON Henri, maréchal-ferrant, à Vallon.

BOISSIN-LAROCHE Théodore, géomètre, à St-André-de-Cruzieres.

BOLZE Jean, cultivateur, aux Vans.

BONNAURE, ex-maire de Saint-Michel-de-Boulogne .

BOULLE Jacques, plâtrier, à Salavas.

BOYER Jacques, cultivateur, à Saint-Julien?.

BREYSSE Pierre, cultivateur, à Largentière.

BRIANT Louis, juge de paix, à Aubenas.

BRUNET Jean-Baptiste, à Largentière.

CARRAIL Antoine, instituteur, à Genestelle.

CHALMETON Joseph, cultivateur, aux Assions.

CHAMPAGNET Jean-Louis, cultivateur, à Antraigues.

CHAMPETIER François, propriétaire, à Sampzon.

CHARMASSON Henri, cultivateur, à Labastide.

CHARON Hippolyte géomètre, à Privas.

CHASSON Francois-Regis, au Teil.

CHAUNADANT Laurent, cordonnier, à Saint-Vincent.

CHAVE Louis, propriétaire, à Chomérac.

CHAZALLET Antoine, ex-garde champêtre, à Saint-Laurent.

CLOT, à La Voulte.

COULET, ancien notaire.

COULOMB Jean-Louis, cultivateur, à Largentière.

COULOMB, dit Combettes, de Laurac.

COURBIER Victor, cultivateur, à Laurac.

COURT Casimir, mouleur, à Aisac.

COURTIN Jean-Pierre, tailleur, à Largentière.

COUSTAURY Joseph, cultivateur, à Largentière.

COUSTAURY Victor fils, cultivateur, à Largentière.

CROTTE Maurice, commis, à Joyeuse.

DELENNE, à Lablachère.

DESCHANEL Jean-Pierre, boulanger, à Lablachère.

DONEDE, dit Montier, à Villeneuve-de-Berg.

DUMAS Jean-Pierre, cultivateur, à Largentière.

DUMAS Antoine, cultivateur, à Balazuc.

DURAND, à Bourg Saint-Andéol.

DURAND Louis, ouvrier tanneur, à Vallon.

DUTRONE fils, cordonnier, à Alboussieres.

ELDIN Auguste, à Salavas.

ELDIN Alexandre, à Lagorce.

ESPIE, à Ajoux.

FAY Joseph, propriétaire, à Saint-Lager-Bressac.

FAYOLLE Louis, cultivateur, à Joyeuse.

FEAUGIER Jean-Pierre, aubergiste, à Saint-Julien-du-Gua,

FEAUGIER Noël, cultivateur, à Saint-Vincent-de-Boulogne.

FESCHET Pierre, menuisier, à Saint-Symphorien.

FIALON Jean-Victor, instituteur, à Sainte-Eulalie.

FOURNIER-FROMENT François, cultivateur, aux Vans.

GAUTHIER Jean-Antoine, facteur rural, à Privas.

GILLES Étienne, propriétaire, à Saint-Marcel.

GILLES Fils, à Lablachère.

GLEIZAL, ouvrier en soie, à Largentière.

GOUTAIL Félix, teinturier, à Largentière.

GRAVIER, fils d'huissier, à Largentière.

GREL Paul, ouvrier en soie, à Largentière.

GUIGNE Jean-André, cultivateur, à Chomérac.

GUIRAMAND, médecin, à Viviers.

HUGON.

JACQUES père, menuisier, à Salavas.

JOANNY Pierre-Joseph, cabaretier, à Genestelle.

LACOMBE Germain, étudiant, à Burzet.

LARGIER Noël, fils, tailleur, à Lagorce.

LEBRE François, cultivateur, à Vallon.

LEBRE-THERON Victor, cultivateur, à Aumieres(?).

LEMAIRE Émile, avocat, à Largentière.

MALEVAL, à Privas.

MANSARD Jean-Baptiste, tuilier, à Saint-Ambroix (Gard?).

MARCHIER Auguste, propriétaire, à Chomérac.

MARTIN Jean, cultivateur, à Vallon.

MARTIN Joseph, cultivateur, à Chandolas.

MARTIN Étienne, cultivateur, à Vagnas.

MARTIN Numa-Theophile, brigadier au 3° escadron du train.

MARTIN Henri, à Vals.

MAZON, docteur en médecine, à Largentière.

MILLET Michel.

MOREL Joseph, plâtrier, à Vallon.

MOURARET Pierre, à Laurac.

MOURRIER Pierre, scieur de long, à Pranles.

MOURON Jean-Antoine, propriétaire, à Saint-Vincent

(de Barres ? de Durfort ?).

MURE, à Tournon.

PELIER Henri-Etienne, propriétaire, à La Bastide-de-Virac.

PERRIN Honoré, cultivateur, à Saint-Vincent-de-Barres.

PERRUCHON, à Saint-Andéol.

PESCHAIRE Scipion, à Vallon.

PICON Jean, tailleur, à Berrias.

PLANET L.-Etienne, garde-champêtre, à Chomérac.

PRAT Florentin, mangonnier, à Largentière.

VUIOT Clair, tailleur de pierres, à Chomérac.

RANC François, mineur, à Guilherand.

RANC, père, tailleur, à Chomérac.

REVIRE Frédéric, cultivateur, à Saint-Vincent-de-Barres .

SALAVERT Jean-Pierre, cultivateur.

SALET, père.

SAQUIEL François, maire, à Saint-Laurent-du-Pape .

SARRAMEJANE Jean, fils.

SEBOUL Auguste, ferblantier, au Teil.

SERRE Cyprien, tailleur, au Teil.

SILHOL Pierre, moulinier en soie, à Lagorce.

SOUCHON, à Vallon.

SUCHET François, chaufournier, à Largentière.

TERRASSE, à Genestelle.

VALETTE Frédéric, tisserand, à Brune (Chomérac).

VARENNE Louis, cultivateur, à Chomérac.

VARNES Charles, tailleur de pierres, à Chomérac.

VEZIAN Claude, cultivateur, à Chomérac.

VICTOR Amédée-André, sans profession, à Largentière.

VINCENT, cafetier, à Chassiers.

ZICHER Jacques, potier, à Vagnas.

LES PATRONYMES

ISSUS DES TRAITS DE CARACTERE.



Nous avons vu, à l'origine des noms de famille, cette difficulté à désigner clairement un individu à l'aide de son seul nom de baptême. Quand plusieurs personnes habitant le même lieu portaient le même prénom, il fallait, pour les désigner clairement, associer à ce prénom une particularité évidente qui permette de les reconnaître.

Parmi ces particularités, les traits de caractère reconnus par tous constituaient une véritable aubaine. Devenu transmissible de père en fils, ce surnom rappelle donc, lorsqu'il a pu franchir les siècles, une particularité intellectuelle, un défaut, une qualité, une tendance naturelle, une habitude de langage, en un mot un trait de caractère d'une personne depuis longtemps disparue qu'aucun document ne pourrait nous avoir

transmis. Mais contrairement à ce qu'on sous-entend volontiers, ce trait de caractère ne s'est pas forcément transmis aux descendants qui portent le patronyme issu de ce trait de caractère d'un lointain ancêtre.

Les SERBOURCE d'aujourd'hui ne sont pas forcément pingres ou voleurs, pas plus que les COUARD ne sont poltrons.

En Ardèche, un certain nombre de patronymes se rapportent sans doute à ce type de formation.

On trouve en particulier dans les cantons de Satillieu et Saint Félicien de nombreuses familles CREMILLIEU.

Ce patronyme semble avoir été formé à partir d'un verbe du vieux français: "cremer" qui signifiait craindre. La "crieme", au moyen âge, désignait la peur. Nous en avons conservé le mot "crime". Curieusement l'origine latine de ce mot est le verbe "tremere" qui porte la même signification.

Un autre patronyme du nord de l'Ardèche, POUSTOLY, relève peut être de la même formation. Il est issu du latin "apostolum" mais une aphérèse l'a privé de son initiale. On peut imaginer qu'il fut attribué à une personne dont le maintien au moins, le caractère même, demeurait en permanence digne et grave.

En est-il de même des patronymes GLEIZE, GLEIZAL, GLEIZOLLE, qui semble s'être formé à partir du latin "ecclesia", et dans ce cas comment l'interpréter? On peut penser qu'il désigna aussi une personne digne et réservée, dont l'attitude rappelait celle qu'on adopte à l'église.

Les RIFFARD des vallées des Boutières doivent leur nom à un verbe très usité au XIIème siècle: "rifler" qui signifiait "écouter" mais qui semble, plus tard, avoir évolué vers le sens de "piller". Le premier RIFFARD avait-il une réputation douteuse de "pillard"?

Le nom JUGE, qui semble nous venir du plateau vellave, n'est pas un nom de profession mais plutôt un sobriquet, appliqué à une personne souvent encline à porter des jugements.

Les EXBRAYAT sont nombreux dans tout le Massif Central et on en rencontre en Ardèche et en Haute Loire.

Une grande partie des familles qui le portaient alors avait embrassé la foi réformée.

On donne à ce patronyme deux interprétations fort différentes: certains onomasticiens lui attribuent une signification bien particulière: "celui qui quitte sa culotte" c'est à dire qui manque à sa parole. Il semble plus probable qu'il ait pour origine le mot "brai" qui désignait au XIIIème siècle la boue. L'exbrayat serait alors le décrotteur, celui qui "exbraie".

LUYTON, patronyme rhodanien, est sans doute lui aussi issu d'un sobriquet désignant un trait de caractère: le "luiton" ou "nuiton" était au XIIIème siècle une sorte de personnage de légende qui hantait les nuits des hommes de l'époque.

Il peut avoir été attribué à une personne au caractère malicieux et vif.

VALENT est la forme occitane de "vaillant". Ce patronyme est porté dans la région d'Aubenas. On peut sans doute attribuer la même origine aux noms de même prononciation et d'orthographe voisine: VALANT et VALLAND par exemple.

Le verbe "revirer" s'appliquait autrefois à l'action de changer: changement de lieu pour les nouveaux arrivants, mais aussi changement de sentiments pour les instables. Les patronymes REVIRAND, REVIRE, REVERSAT semblent en être issus.

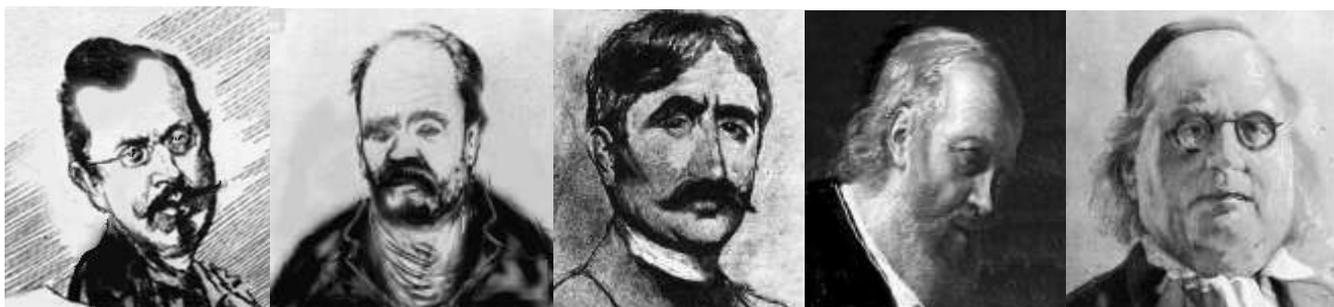
Mais peut être aussi REVOIL et REVOLLON.

QUINSON est un des noms attribués au pinson. Il pourrait avoir été donné à une personne gaie et expansive.

On trouve dans le canton de Satillieu le patronyme POLLY qui pourrait se rapporter à l'adjectif "poli" qui, avant de prendre son sens actuel signifiait "gracieux" tant dans l'attitude que dans le caractère.

Le patronyme MALIGNON que l'on trouve aux limites du Gard et de l'Ardèche est peut être formé à partir du mot "malinant" qui désignait au XIIème siècle une personne animée de mauvaises intentions.

Le malinieux était alors le méchant, voire le "malin" dans le sens de "diable".





GENTIAL ou GENTHIAL est connu en Ardèche de même que GENTON. Il est sans formé à partir du latin "gentilem" qui a donné le mot français "gentil" dont la signification originelle était "de noble race" avant de signifier "vaillant".

L'extrême sud est du département connaît des ENJOLRAS et ce patronyme pose problème aux spécialistes de l'onomastique. On le rapporte souvent au mot occitan "enjoura" qui signifie "effrayé". CORNU et CORNUT n'ont pas pour origine le surnom d'un mari trompé.

Ce sens n'est donné au mot qu'à partir du XVIIème siècle, alors que les patronymes étaient depuis longtemps fixés. Il signifiait plutôt "niais". "Coissier" signifiait autrefois "injurier". Peut être le premier COISSIEUX était-il un habitué des gros mots et des injures ? Dans ce cas, ses relations avec ses pairs se terminaient par une "burine" (rixe).

Le patronyme BURINE en est peut être tiré, désignant à l'origine un personnage querelleur.



En résumé, nous avons vu jusqu'à présent que nos actuels noms de famille pouvaient être répartis en 6 groupes essentiels :

1°)- Ceux qui proviennent de prénoms et ont été utilisés à l'origine pour désigner le père:

Noms germaniques (Jean fils de Robert = Jean ROBERT)

ou noms bibliques (Pierre fils de Martin = Jean MARTIN).

2°)- Ceux qui furent au départ des sobriquets, liés à l'aspect physique (Jean PETIT)

3°)- Ceux qui font référence à un lieu d'origine (Jean DUPONT).

4°)- Ceux qui dérivent d'une profession (Mathieu FAURE).

5°)- Ceux qui s'apparentent aux arbres (Antoine FAYARD)

6°)- Ceux qui sont issus des traits de caractère (Jean LEDOUX).

La plupart de tous ces noms de famille actuellement utilisés ont leur origine au 12ème siècle. Ils ont, après ce long usage, subi des altérations qui font que leur signification n'est pas toujours évidente. Par ailleurs, le fait que les personnes qui les portaient étaient souvent incapables d'en décrire l'orthographe, explique les variations orthographiques nombreuses dont ils furent l'objet. Parmi les 20 noms les plus portés en France, dont voici un des derniers classement, on reconnaît facilement la famille à laquelle ils appartiennent:

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| 1- MARTIN (biblique) | 11- SIMON (biblique.) |
| 2- BERNARD (germanique.) | 12- MICHEL (biblique.) |
| 3- THOMAS (biblique.) | 13- LEFEVRE (profession.) |
| 4- PETIT (surnom.) | 14- LEROY (surnom.) |
| 5- ROBERT (germanique.) | 15- ROUX (surnom.) |
| 6- RICHARD (germanique.) | 16- DAVID (biblique) |
| 7- DURAND (surnom.) | 17- BERTRAND (germanique.) |
| 8- DUBOIS (origine.) | 18- MOREL (surnom.) |
| 9- MOREAU (surnom.) | 19- FOURNIER (profession.) |
| 10- LAURENT (biblique.) | 20- GIRARD (germanique.) |

On peut s'étonner de voir apparaître parmi les noms les plus portés en France, au 40ème rang : GARCIA et au 71ème rang : MARTINEZ, patronymes très typiquement espagnols.

La guerre civile en Espagne n'est pas étrangère à ce phénomène, bien sûr, mais pourquoi cette surabondance de deux noms par rapport à d'autres patronymes espagnols aussi fréquents en Espagne ?

La guerre d'Indochine a fait apparaître chez nous un patronyme dont le nombre est en train de monter en flèche : N'GUYEN.

Peut-on évaluer de façon précise le nombre de patronymes existant en France ? Les données sûres et objectives sont rares.

En 1969, une statistique réalisée à partir du seul annuaire téléphonique de Paris avait donné un total de 190.000 noms différents. Le Minitel donnerait sans doute de nos jours des chiffres plus précis mais il semble que ce chiffre s'établisse aux environs de 300.000 patronymes, si on s'en tient aux noms vraiment différents, sans tenir compte des orthographes variables.

Ce flou dans le nombre de patronymes existants alimente une sorte de psychose.

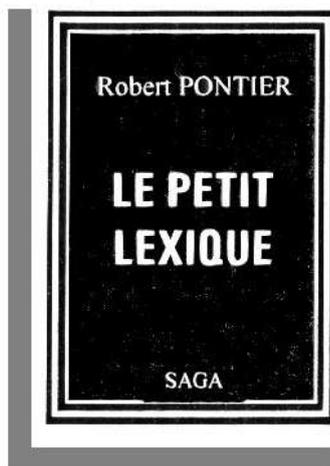
Il y a quelques années, après une thèse soutenue en 1979 par un polytechnicien, les médias s'étaient fait l'écho d'une crainte, celle de la raréfaction de certains noms de famille et de leur disparition éventuelle en quelques générations.

Les calculs effectués par ce polytechnicien et publiés dans un ouvrage intitulé "Vie et mort des noms de famille" amenaient leur auteur à prévoir dans les vingt prochaines années la disparition de 75% des noms de famille. Les noms les plus fréquents le devenaient plus encore, les plus rares étant voués à une disparition rapide. Il semble aujourd'hui que ces calculs ne s'appuyaient que sur des données douteuses et que notre "stock" de patronymes ne diminue pas. On a pu démontrer, généalogies à l'appui, qu'un nom porté par plus de 10 hommes, n'a pas plus de 10% de chances de disparaître en 5 siècles. Un nombre infime des patronymes cités dans les "estimes" de 1464 a disparu de nos jours.

Par ailleurs, rien ne permet de démontrer que les MARTIN, les BERNARD ou les THOMAS se multiplient au détriment des CAREMBUSTE.

Alors ne vous désespérez pas trop si votre fils unique n'a lui-même qu'un seul fils: votre patronyme a toutes chances de survivre tout de même !

Michel GUIGAL.



Le lecteur qui, ayant épuisé les ressources des registres paroissiaux ou qui, se laissant simplement guider par sa curiosité, s'aventure dans des documents plus anciens, tels que les minutiers notariaux, registres d'insinuations, rôles d'imposition... peut y connaître non seulement quelques difficultés de lecture, d'ordre purement paléographique, mais aussi y rencontrer de nombreux termes et expressions, quelquefois hérités du droit romain, dont l'usage s'est perdu depuis longtemps ou dont le sens a "dérivé" au point de nous paraître aujourd'hui curieux, même drôle, jusqu'à prêter quelquefois à confusion. Afin de faciliter le parcours du lecteur dans ces textes tels que, contrats de mariage, donations, testaments, baux, quittances, etc, Le Journal de la SAGA, sous la houlette et avec le précieux concours de notre ami, Robert PONTIER (SAGA N°654), a créé cette rubrique de type glossaire qui se propose de donner, dans chacun de nos numéros, la signification de quelques uns des termes et expressions susceptibles d'être rencontrés. Nous avons volontairement opté, non pour un traditionnel classement par ordre alphabétique, mais plutôt par catégories : documents que l'on peut rencontrer, ceux qui ont trait aux mariages, aux testaments, aux quittances, aux donations, etc. Ce qui, à bien des égards, nous paraît plus pratique. Bien entendu, les définitions qui y sont données, pour la plupart, à partir d'ouvrages d'époque, et les commentaires qui y sont proposés, visent avant tout à aider le lecteur dans sa recherche et à susciter sa curiosité.

C'est donc aussi un encouragement à dépasser la simple collecte généalogique pour accéder à l'extraordinaire richesse de ces textes anciens sur ce qui faisait la vie et les relations familiales et sociales d'alors, ou, tout simplement, sur l'histoire des générations qui nous ont précédés. Faut-il préciser qu'il n'y a là aucune prétention à entrer en compétition avec les nombreux ouvrages et dictionnaires de la langue française des XVI, XVII et XVIII^{èmes} siècles, que l'on trouve dans les bibliothèques ou dans le commerce, naturellement beaucoup plus riches et précis, et dont la consultation est vivement recommandée, ainsi que la familiarisation avec les écritures anciennes.

TERMES RENCONTRES ... DANS LES CONTRATS de MARIAGE

LE MARIAGE: (PRINCIPALES REGLES EN VIGUEUR SOUS L'ANCIEN REGIME) :

Il est avant tout *un sacrement* et un engagement religieux. Le mariage civil est "... *un contrat civil*, qui ne sert qu'à constater le *droit des parties* requis pour sa validité, touchant la dot, le préciput et autres choses semblables et conventions, et qui implique *la puissance et l'autorité des parents* "

Ses conditions de validité :

- *Consentement* de ceux qui le contractent.
- Age de la puberté, soit 14 ans révolus pour les garçons, 12 ans pour les filles.

Consentement *des père et mère* (des tuteurs et curateurs pour les mineurs *)

Nota (*) : Distincte de l'âge *nubile depuis* 1579, la majorité matrimoniale était de 30 ans (garçons) et 25 ans (filles).

- Proclamation de *3 bans* en la paroisse de l'un et de l'autre, faites les dimanches ou jours de fête.
- Assistance de *4 témoins* dignes de foi et connaissant bien les fiancés.
- *Bénédictio nuptiale* par le Curé ou le Vicaire de la paroisse de l'un des conjoints, avec la permission des autorités ecclésiastiques d'autre paroisse, le cas échéant * *

note (**) : Le Droit Canon imposait d'autres restrictions aux Bénédiction Nuptiales, également sujettes à *dispenses* de la part des autorités ecclésiastiques: On en rappelle les principaux cas :

- Consanguinité ou parenté jusqu'au 4^o degré, cas des arrière-arrière grands parents communs.
- "Affinité" due à un mariage précédent. Ex: le veuf ne pouvait épouser sa belle-soeur.
- "Parenté spirituelle" Parrains et marraines ne pouvaient s'épouser, ni épouser leurs filleule (ou filleul), pas plus que les parents de ces derniers.

Le mariage était également *prohibé* à certaines périodes de l'année: La règle était très stricte pour les périodes de l'*Avent* et du *Carême*. Pour les mêmes raisons d'abstinence, on devait éviter les vendredi. De même, les samedi et dimanche, consacrés à la préparation ou à la célébration du Jour du Seigneur, étaient à éviter.

LICENSE :

Permission, agrément, autorisation.

Sauf dans les cas de remariage, les contrats de mariage précisaient généralement que le mariage, soumis alors à consentement, était fait du " plein gré et franche volonté" des fiancés,

... avec la licence de leur père et mère..." ou quelquefois d'un oncle aîné, agissant alors en curateur, si les parents manquaient.

COLLOQUER, ou SE COLLOQUER :

Donner sa fille en mariage. Plus généralement, se marier, terme fréquemment rencontré dans les donations, car le mariage était souvent une condition imposée pour recevoir effectivement un leg.

DOT :

Leg fait (constitué) *aux fiancés*, généralement à la fille, à l'occasion du mariage, On le trouvera assez souvent au masculin: "...ledit dot, ... icelluy dot . Le mot est, de nos jours, du genre féminin, comme chacun le sait.

VERCHIERE :

Associée à la dot. Partie *de la dot* donnée sous forme d'un fonds de terre, généralement attenant à la maison d'habitation.

L'AUGMENT de DOT:

C'est l'*avantage* que le mari pouvait consentir à sa femme, " en récompense de sa virginité au mariage ", de *prendre sur ses biens propres*, après son décès.



Son montant était ordinairement compris entre 1/3 et 1/2 de ce bien propre, avec toutefois quelques conditions particulières. Ex: "La veuve qui n'a pas eu d'enfants en a la pleine propriété. Si elle a des enfants, elle en a l'usufruit, avec la libre disposition de sa portion virile (C'est à dire qu'elle fait part égale avec les héritiers). Enfin la femme qui a "malversé" pendant son veuvage, perd l'augment

VIDUYTE : Désignait l'état de *Veuvage*. Ex: "...la mère reste tutrice de ses enfants tant qu'elle vivra *en viduyté*, c'est-à-dire qu'elle ne se remariera pas. C'était aussi une des conditions mises fréquemment dans le testament du mari pour l'héritage " de sa veuve..

PRECIPUT: DONNER en PRECIPUTE:

Transcription latine de : " Pris avant de venir au partage ". *Part donnée* " hors *partage* qui allait généralement à l'aîné. Pour les nobles, c'était le manoir, avec un lopin de terre attenant (appelé quelquefois de façon imagée : le vol du chapon), pour les autres le bien principal . Il existe aussi dans les contrats de mariage, comme avantage accordé, sur clause expresse, au survivant des conjoints, de prendre sur les biens meubles de la communauté, une certaine partie de ces biens, *en plus de sa part*, On peut noter la ressemblance avec notre actuelle donation préciputaire.

PART AVANTAGEUSE : *Part qui appartient à l'aîné, outre son préciput*. Elle était variable suivant les lieux, les statuts particuliers, etc ... Elle pouvait aller jusqu'aux 2/3 des autres biens, s'il n'y avait qu'un puiné. Autrement l'aîné prenait la moitié, les autres se partageant le reste,

AGNAT, COGNAT:

Le terme *agnat* désigne ceux dont la parenté vient du coté paternel, c'est à dire nés du même père.

Ceux qui ne sont parents que du coté maternel sont les *cognats*,

INSTRUMENT ~ INSTRUMENTER:

Octroyer instrument à un acte, c'était lui *donner force de pacte*, d'engagement. En recevant contrats et actes, le *notaire instrumente*. La formalité d'Insinuation renforce encore la force d'*instruments publics*" des actes.

Robert PONTIER (SAGA N°654)



ARREST DU CONSEIL D'ESTAT DU ROI,

CONTENANT Règlement par rapport aux Registres des Baptêmes, Mariages, & Sépultures, & à la communication qui en sera donnée par les Curez, Vicaires ou Desservans dans les Paroisses, aux Fermiers des Domaines de Sa Majesté, leurs Commis ou Préposez.

Du 12. Juillet 1746.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

LE Roi étant informé qu'il s'est élevé plusieurs contestations entre les Fermiers des Domaines de Sa Majesté, & les Curez, Vicaires ou Desservans dans les Paroisses, au sujet de la communication des Registres que lesdits Fermiers prétendent ne pouvoir leur être refusée, aux termes des Articles XII. & XVIII. du Titre XX. de l'Ordonnance de 1667. XIII. de la Déclaration du 20. Mars 1708. & XIX. & XXXIII. de celle du 9. Avril 1736. à cause de l'intérêt qu'ils ont de s'assurer des décès qui surviennent, pour connoître les mutations qui donnent ouverture aux Droits de Centieme Denier, à quoi lesdits Curez, Vicaires ou Desservans ont cru ne pas devoir se

soumettre, parce qu'aux termes de l'Article premier de la Déclaration de 1736. il est dit, qu'il ne sera tenu qu'un seul Registre, sur lequel les Baptêmes, Mariages & Sépultures seront inscrits, & qu'ils ne peuvent satisfaire à la demande des Fermiers (qui n'ont d'intérêt à connoître que les seuls Actes de Sépulture) sans les mettre à portée de prendre connoissance des Actes de Baptême & célébration de Mariage, sur lesquels le secret est souvent très-intéressant pour l'honneur des familles: Et ces représentations ayant paru également fondées, Sa Majesté auroit jugé nécessaire, de faire examiner les moyens les plus convenables, pour, en ménageant, comme le desirerent les Curés, Vicaires ou Desservans dans les Paroisses, l'honneur des Familles, ne

pas ôter aux Fermiers des Domaines le seul moyen certain, qu'ils ont pour s'assurer des décès qui surviennent, qui donnent ouverture aux Droits compris dans leur Ferme, il auroit été reconnu que pour satisfaire à l'un & à l'autre objet, le moyen le plus simple étoit, en expliquant & interprétant, en tant que de besoin, l'Article premier de la Déclaration de 1736. d'ordonner que le Registre qui doit être tenu chaque année dans les Paroisses, sera divisé en deux: Que sur l'un seront inscrits les Baptêmes & Actes de célébration de Mariage, dont les Fermiers ne pourront demander communication, & que dans l'autre seront seulement portés les Actes de Sépultures, dont le Fermier pourra, toutes fois & quantes il voudra, exiger la communication: Sur quoi Sa Majesté desirant qu'il soit pourvû. Ouï le rapport du sieur de Machault, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances. LE ROY ETANT EN SON CONSEIL, en interpretant, en tant

que de besoin, l'Article premier de la Déclaration du 9 Avril 1736. a ordonné & ordonne, qu'à l'avenir & à commencer du premier Janvier 1747. le Registre sur lequel doivent être inscrits les Baptêmes, Mariages, & Sépultures, sera divisé en deux, sur l'un desquels seront inscrits les Actes de Sépultures, dont les Fermiers des Domaines, leurs Commis ou Préposez pourront prendre communication, conformément à l'Article XII. de la Déclaration du 20. Mars 1708. toutes fois & quantes bon leur semblera, sans qu'elle puisse leur être refusée par les Curés, Vicaires, ou Desservans dans les Paroisses, sous les peines portées par ledit Article XIII. Entend Sa Majesté, qu'à l'égard de l'autre Registre sur lequel seront inscrits les Baptêmes & Actes de célébration de Mariages, la communication n'en puisse être exigée par lesdits Fermiers, leurs Commis & Préposez; & cependant, pour conserver ausdits Fermiers des Domaines, la faculté de pouvoir se procurer la connoissance des décès, qui sont arrivez jusqu'à présent, & qui arriveront pendant le courant de la présente année: Ordonne Sa Majesté que jusqu'au premier Janvier 1748. ils pourront prendre communication des Registres qui subsistent actuellement dans lesdites Paroisses, laquelle ne pourra leur être refusée, sous les mêmes peines ci-devant expliquées. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le douze Juillet mil sept cent quarante six.

Relevé par Emile VALLIER

Signé PHELYPEAUX.

L'ABBE TAULEIGNE

CURE de PONTIGNY YONNE

1870- 1926,

par l'abbé ENJOLRAS (1946)

L'abbé Auguste, Jean Baptiste TAULEIGNE est né à St Cirques-en-Montagne le 7 avril 1870. Son père Auguste avait servi comme artilleur pendant la guerre de Crimée et comme il avait tiré le canon à la prise de Sébastopol, il en avait rapporté le surnom de « Canonnier » qui devait suivre tous ses enfants.

Comme il s'annonçait pieux et intelligent, il fut orienté vers le sacerdoce. De l'école de St Cirques, Auguste TAULEIGNE vint continuer ses études au Petit Séminaire d'Aubenas. Et là, il ne tarda pas à briller par une mémoire prodigieuse et une vive intelligence qui s'affirmait dans tous les domaines mais particulièrement dans les sciences physiques. Avec des moyens rudimentaires, il faisait parfois des applications scientifiques imprévues. A 13 ans il construisit un appareil photographique avec une caisse et les besicles de sa grand mère en guise d'objectif. Il ne tarda pas à passer dans son entourage pour un petit prodige et ses compatriotes traduisaient leur admiration en disant de lui, dans leur patois si expressif : « *O cos en eimadzinaire!* » : C'est un imaginaire ! En 1889, il est dirigé vers le Grand Séminaire de Viviers. Un jour, il avait fabriqué une sorte de violon avec une mauvaise boîte et quelques poils arrachés à la queue de « Bichette », la jument du séminaire. Avec un tel instrument, il ne faisait pas de la très belle musique. Après deux ans de philosophie, il fut appelé sous les drapeaux en novembre 1891 pour faire son service militaire, à Aix en Provence. Deux mois après, réformé pour sa santé assez précaire, il revenait au Grand Séminaire de Viviers mais pour y apprendre qu'il était invité à aller poursuivre ailleurs ses études théologiques. Il revint dans son village assez désorienté par la décision de ses supérieurs. Il passa deux années dans sa famille. En octobre 1893, il quitta St Cirques pour remplir à l'Institution des Pères Maristes de St Chamond (Loire) les fonctions de répétiteur ; il y passa l'année, puis, en 1894, il vint au collège de l'Assomption à Nîmes. D'abord surveillant, il fut rapidement apprécié par le Supérieur.. Dans ce milieu, le jeune professeur rencontrait pour la première fois le précieux voisinage d'un laboratoire de physique. Il fut admis en octobre 1896 à terminer ses études au Grand Séminaire de Sens. Il y passa trois ans. Au début de l'année scolaire 1899, il fût nommé professeur de sciences au Petit Séminaire de Joigny. Il fût ordonné prêtre le 18 décembre 1899 et il retrouva sa chaire de professeur. L'Abbé TAULEIGNE n'avait été jusqu'ici qu'un bricoleur, mais bricoleur de génie. Dans le calme et la solitude de Pontigny, il se révéla un inventeur fécond dans tous les domaines de la science,

L'INVENTEUR :

OPTIQUE-ELECTRICITE-PROJECTIONS LUMINEUSES.

- On lui doit l'invention d'une lanterne de projection : foyer unique mais projetant deux images
- La réalisation d'appareils modernes pour la projection des corps opaques.
- La mise au point de condensateur à court foyer et d'objectifs à grande ouverture, améliorant le rendement lumineux des appareils d'émission, utilisant de faibles sources lumineuses.
- L'invention d'un générateur d'acétylène automatique sans cloche flottante.
- Celle aussi de carburateur genre LUMIERE-DRUMMOND, mais en employant avec l'oxygène des liquides à faible carburation, tels que l'essence, l'alcool et le pétrole.
- L'obtention d'images photographiques colorisées par pigmentation directe au moyen de l'iodure d'argent.

- Un procédé facile d'images anaglytiques pour la projection stéréoscopique.
- Un éliminateur de rayons secondaires en radiographie, permettant d'améliorer considérablement les clichés des régions épaisses.

Plus tard il améliora les projections en réalisant les projections en relief, comme les vues stéréoscopiques par le moyen des anaglyphes, sorte de lorgnon qui devaient porter les spectateurs pour jouir de l'illusion en relief. Il imagina en optique et en électricité, une foule de dispositifs nouveaux aussi variés que curieux d'une originalité frappante.

ACOUSTIQUE

- Un poste à galène sélectionnant efficacement les émissions et de grand rendement.
- Une modification des écouteurs de téléphone, les transformant en haut-parleur radio-téléphonique.

RADIOGRAPHIE

Radiographe, à Menton en 1915. Avant d'arriver à la découverte du Radiostéréomètre, il avait longtemps cherché et pour n'exposer que lui, c'est sur lui-même qu'il faisait ses expériences. A un journaliste qui le questionnait sur le sujet : "*Vous n'avez pas de projectile à repérer sur votre corps ?*", l'Abbé répondait : "*si, j'avalais chaque fois qu'il le fallait une cuillère de plomb de chasse et je suivais leur trajet.*"

Atteint de radiodermite en 1915, il parle de ses brûlures graves aux mains.

REPERAGE DES SOUS MARINS :

Il chercha et découvrit un appareil permettant aux sous marins en plongée de repérer dans leur voisinage d'autres unités navales, En 1923, la Fondation CARNEGIE, de Chicago lui accorda un prix de 5000 francs et sa médaille d'argent pour ses nombreuses découvertes scientifiques

Il rendit le dernier soupir le 6 juin 1926 après d'atroces souffrances. Il existe au Musée des Invalides à Paris, une salle réservée à la guerre de 14-18. Là, tous ceux qui, par leurs inventions, ont contribué à la défense nationale et avancé ainsi l'heure de la victoire, ont leur effigie burinée sur une plaquette de bronze, avec l'indication de leur découverte. L'abbé TAULEIGNE y figure avec cette inscription :

**Auguste TAULEIGNE, curé de PONTIGNY
Photographie Trichrome, Inscription radiotélégramme,
Radiostéréométrie**

Le village de St Cirques-en-Montagne a voulu aussi conserver le souvenir du plus illustre de ses enfants. Le 7 juillet 1927, une plaque de marbre offerte par souscription populaire fût apposée sur la modeste maison où il était né.

Marie-Noëlle ECHINARD-CEYSSON. SAGA 913.

La relativité du temps et de l'espace !...

Ce ne serait pas l'AN 2000 pour tout le monde !

Nous serions en effet, en :

**6236 selon le premier calendrier EGYPTIEN,
5760 selon le calendrier JUIF,
5119 dans le grand cycle des temps MAYA,
5101 du Kali Yougga - INDES,
2753 selon l'ancien calendrier ROMAIN,
2749 selon le calendrier de BABYLONE,
2600 selon le calendrier Kouli - JAPON,
2544 selon le calendrier BOUDDHISTE,
2057 selon le Vikran Era - INDES,
1997 selon la "vraie" naissance du CHRIST,
1922 selon le Saka Era - INDES,
1716, selon le calendrier COPTE,
1450 selon le calendrier ARMENIEN,
1420 selon le calendrier MUSULMAN,
1378 selon le calendrier PERSE,
208 selon le calendrier REVOLUTIONNAIRE.**

N.D.L.R : Soit en moyenne, en 2813 !!!

D'après "*The calendar*", London.

Robert PONTIER, SAGA N° 654

A LA RECHERCHE DES MANDEMENTS DU VIVARAIS

C'est notre ami René ARNAUD qui a désormais la charge de cette rubrique. C'est à lui que vous devez adresser tous les éléments, renseignements et documents concernant les mandements du Vivarais.

René ARNAUD Choux 07000 COUX

A l'origine, les mandements dépendaient d'un château-fort, aussi dans notre recherche, il serait très utile de dresser la liste des forteresses médiévales ardéchoises en les situant exactement.

Certaines portent le nom de la commune sur laquelle elles se dressaient :

Ajoux, Annonay, Antraigues, Arras (Eyras), Aubenas, Baix, Beauchastel, Boffres, Burzet, Chalençon, Charmes, Châteauneuf-de-Vernoux, Chomérac, Jaujac, Joyeuse, Lagorce, Lamastre, Largentière, La Voulte, Le Pouzin, Meyras, Mirabel, Peyraud, Rochemaure, Rochessauve, St Agrève, St Montan, Serrières, Thorrenc, Tournon, Uzer, Vogué, Aps (Alba), Mayres.

D'autres se retrouvent dans le nom composé de nos communes :

Andaure (La Bâtie d'Andaure), Boulogne (St Michel-de-Boulogne), Durfort (St Vincent-de-Durfort), Fourchades (St Andéol-de-Fourchades), Mahun (St-Symphorien-de-Mahun), Montagut (St Sauveur-de-Montagut), Raphaël (Lachamp-Raphaël), St Alban (St Julien-en-St-Alban), Géorand (Cros-de-Géorand).

Mais le nom d'un grand nombre ne correspond plus qu'à des lieux-dits, souvent difficiles à retrouver : Allier (St Martin-sur-Lavezon), Barry ou Barres (St Martin-sur-Lavezon), Beaudiner (St André-en-Vivarais), Becdejun (Beaulieu), Brison (Sanilhac), Chadenac (Theuets), Chateauneuf-Boutières ((St-Julien-Boutières),

Corbières (Gourdon), Cornilhon (Les Assions), Cheylus (St Priest), Crussol (St-Peray), Durtail (St Romain-de-Lerps), Les Eperviers (St Cirques-en-Montagne), Montréal (Mars), Miraval (St-Martin-sur-Lavezon), Montlaur (Coucouron), Oriol (Ardoix), Pampelonne (St-Martin-sur-Lavezon), Pierregourde (Gilhac et Bruzac), Retourtour (Lamastre), Rochebloine (Nozières), Rochebonne (St-Martin-de-Valamas), Rochefort (St-Félicien), Rochemure ou Rochemoire (St-Jean-Chambre), , Iserand (Sècheras), Revirand (Sarras) Seray (Preaux) , Tournon (Lyas), Brion (Jaunac) , Solignac (Gilhoc), La Tourette (Vernoux).

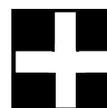
Bien sûr, ces listes sont incomplètes, aussi tout renseignement complémentaire de la part des membres de la SAGA sera le bienvenu.

Le château de Contagnet était sans doute sur la commune de Borée; celui de St-Romain-Valmordane, dont le seigneur signa un accord de pariage avec le roi de France pour Boucieu-le-Roi en 1291, était-il situé sur St Barthélémy-le-Plain ?

Merci à tous ceux qui m'ont envoyé des renseignements sur les mandements du Vivarais.

René ARNAUD, SAGA 1352

La Suisse innove ... ? Pas tant que ça !



Suite au "mot" du Président GUIGAL dans le dernier numéro de La Lettre de La SAGA.

En effet, je suis originaire d'une région des Hautes-Pyrénées où, jusqu'à la Révolution, a prévalu le droit d'aînesse, tant pour les garçons que pour les filles. Héritait des biens et de la maison, et donc transmettait le nom, l'aîné des enfants, qu'il soit garçon ou fille. Dans ce cas, les enfants d'un couple portaient le nom de leur mère si celle-ci était héritière. Mais, parfois, lorsque l'aîné décédait sans postérité, sa soeur cadette devenait héritière.

Or, elle pouvait déjà avoir eu des enfants qui portaient le nom de leur père. Lorsqu'elle devenait héritière, ses enfants à naître prenaient son nom, ainsi que l'aîné des enfants déjà nés. Il s'ensuit donc d'énormes difficultés pour effectuer les recherches généalogiques, beaucoup de personnes ayant souvent les patronymes paternel et maternel, parfois celui d'une grand-mère. Lorsque s'ajoutait à cela, le nom du quartier ou de la maison pour distinguer les différentes familles portant le même patronyme, vous imaginez l'imbroglio auquel je suis souvent confronté. Si je ne trouve pas l'acte de mariage ou le contrat nommant les parents des époux, j'en suis réduite à faire des hypothèses.

Il y a une autre coutume déroutante pour le généalogiste. Lorsque plusieurs enfants de la même famille sont à l'origine de branches descendantes, il arrive que, pour les distinguer, les enfants d'une branche prennent comme patronyme le prénom du père, parfois accolé au patronyme. Par exemple, une branche PEYDOMECE peut venir des enfants de Pey (Pierre) DOMECE ou une branche JOANMIQUEOU (JEANMICHEL) d'un Jean Michel dont le patronyme se perd totalement. N'ayant pas effectué de recherches sur des actes anciens en Ardèche (XVIe et XVIIe siècles), je voudrais savoir si cela était susceptible de se produire ou si la transmission des patronymes suivait forcément la ligne paternelle.

Au vu de tout ceci, si la « Révolution » suisse compliquera sans doute les recherches de nos descendants, elle ne sera peut-être pas si difficile à gérer grâce à toutes les données qui sont inscrites maintenant sur les actes. Et en plus, cela permettra de conserver de façon bien plus simple que chez nous les patronymes en voie de disparition.

Michèle CHAMONTIN, SAGA 203.

ARDECHOIS MORTS A L'ILE MAURICE



Photo prise par Mme VAILLANT, d'Istres, SAGA 588, au cimetière du Jardin de Pamplemousse, à l'Île Maurice (Océan Indien) et qui pourra peut-être intéresser un adhérent qui a le patronyme MAMAROT dans sa généalogie..

LA VIE DE L'ASSOCIATION

RECEPTION A BOURG ST ANDEOL



Le jeudi 20 janvier 2000, une délégation de la SAGA conduite par son Président Michel GUIGAL, était reçu à l'Hôtel de ville par la Municipalité de Bourg St Andéol, à l'occasion de la remise des 30 volumes de registres paroissiaux réalisés par la SAGA.

Dans son discours de bienvenue, le maire félicitait notre Association et soulignait le travail énorme entrepris par nos bénévoles pour constituer cette collection de registres qui couvre une période allant de 1581 à 1792 et représentant 53658 actes divers, dont 27787 naissances, 5582 mariages et 20289 sépultures, répartis sur les cinq paroisses qui, avant 1792, constituaient l'agglomération de Bourg-St Andéol : Saint Andéol, St Polycarpe, St Michel, ND de Cousignac et Ste Foy, au delà du Rhône, sur la rive gauche.

Le Président GUIGAL prenait à son tour la parole pour remercier le Maire de son accueil chaleureux et souligner la parfaite symbiose qui avait permis de réaliser ce travail remarquable entre la municipalité de Bourg et l'équipe de la SAGA, sous la responsabilité de Jean ROUX, Jean-Louis ROUX et Marie-Solange SERRE, archiviste municipale, avec le soutien de la Mairie qui avait mis une personne à disposition pour les photocopies. La reliure étant l'œuvre du groupe SAGA Largentière-Aubenas.

Le pot de l'amitié clôturait cette sympathique manifestation.

· CONGRES D'ETE 2000

Comme chaque année, les membres de notre association se réuniront pour une journée estivale placée sous le signe de l'amitié et de la généalogie. Au cours de cette journée, expositions, rencontres, discussions, échanges, permettront aux amis de la SAGA de faire le point sur leurs travaux généalogiques.

Cette année, c'est la charmante bourgade de Sainte Eulalie, proche du Mont Gerbier de Jonc, qui nous accueillera.

Pensez dès à présent à réserver votre journée :

Jeudi 3 Août 2000

Nous vous donnerons de plus amples détails ainsi que le bulletin de réservation dans notre prochain numéro

La SAGA est en deuil.

Une fois de plus, l'équipe d'animation de notre association est en deuil. Le 6 janvier dernier Jean ROUVIERE nous quittait. Il allait avoir 72 ans et il était l'un des fondateurs de notre cercle. Depuis plus de 10 ans, il s'était dépensé dans compter au service de cette association qu'il aimait. Il avait ouvert la route en réalisant avec l'aide de son complice Bernard JALLES les premiers registres que la SAGA confectionnait dans le sud du département : ceux de Laurac en Vivarais. Il avait créé la tradition désormais bien ancrée en organisant à Laurac en Vivarais dont il était maire adjoint, le premier congrès d'été de la SAGA.

Jean ROUVIERE était un « personnage ». Inspecteur divisionnaire commandant de police, sa profession avait développé chez lui une incontestable présence physique. Mais il cachait sous son calme une grande bonté et une affection indéfectible pour son prochain. Serviable et dévoué, il était à chaque instant à l'écoute des autres. Il laisse ainsi dans son village un grand vide dont ses concitoyens ont témoigné lors de ses obsèques.

Il était la droiture même et le Conseil d'Administration de la SAGA, dont il était membre, mesurait souvent les décisions à l'aune de son bon sens. Réservé et attentif lors des réunions, il entendait tous les avis avant de faire connaître le sien. Mais son analyse sans faille savait emporter la conviction de tous.

Adieu, Monsieur ROUVIERE. Vous allez nous

manquer.....

PETITES HISTOIRES D'INSINUATIONS...

Les répertoires d'insinuations ont été établis avec les livres originaux (série B), en totalité pour Annonay et partiellement pour Villeneuve de Berg, puis avec les films pour Villeneuve de Berg.

La mise en service aux A.D des films (suivie par la publication d'une liste de correspondance que l'on trouve à Privas dans le registre public ABCD), permet d'obtenir photocopie de l'acte désiré.

Quelques remarques maintenant :

- Des relevés d'Annonay ne donnent pas la page parce que l'ouvrage a une liste alphabétique des prénoms de l'époux ou du donataire et non pas du donateur. Il a été découvert qu'un mariage existant réellement avait été omis par l'ancestral rédacteur de la liste...
- Certaines tables donnent, associé au nom de l'époux, celui de la belle-mère !
- Lorsque la page est indiquée dans le répertoire, il arrive qu'elle existe 2, 3, ou même 4 fois dans le film qui englobe plusieurs livres (Ex : 6 MI 129 avec B 45 à B 48)
- La meilleure pour la fin : un répertoire d'Annonay a été fait avec le livre.

Les Mormons qui firent le film, il y a plus de trente ans ont oublié une liasse !

Bonnes recherches cependant et conservez encore quelque indulgence pour les auteurs des répertoires !

Marcel CHARVET, SAGA 58

LA VIE DE L'ASSOCIATION

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JANVIER 2000

Comme chaque année, une salle de la Maison des Associations avait été réservée pour accueillir les membres de la SAGA en Assemblée Générale. L'affluence était nombreuse et certains adhérents étaient venus de loin.



Le président Michel GUIGAL accueillait les présents et esquissait un état de l'association en ce début d'année 2000. Nous avons pu compter près de 1100 adhérents pour 1999 et le renouvellement des cotisations bat son plein en ce début d'année. Notre association compte maintenant parmi les plus importantes des associations départementales de généalogie.

Un premier sujet était débattu : celui de l'affiliation à la Fédération Française de Généalogie. Le nombre important des adhérents est un obstacle à cette affiliation car la cotisation due est proportionnelle à ce nombre. Elle est fixée à 7 f par adhérent plus 2 f par adhérent pour l'Union Régionale, ce qui représenterait pour la SAGA une cotisation annuelle de 10.000 f environ. Quels avantages peut-on espérer de cette affiliation ? La réponse est peu évidente. Il est décidé de demander la transmission des statuts de la Fédération.

Le président donnait ensuite un aperçu de l'état des travaux collectifs : le travail de réalisation des registres s'avance : sur 350 communes de l'Ardèche, une trentaine seulement sont encore à traiter, une trentaine aussi sont en cours d'achèvement.

Un appel est fait aux volontaires pour essayer de terminer ce travail pour la fin de l'année. L'informatisation des tables est, aussi, bien avancée. Plus de 140 communes sont traitées. Leurs tables sont, pour la plupart, disponibles sur Minitel 3617 ABMS, elles seront également disponibles sous peu à Privas même, sur ordinateur, dans notre futur local. Là encore, un appel est fait vers ceux qui disposent d'un ordinateur –et d'un peu de temps- pour nous aider à terminer ce travail important.

Ce serveur Minitel, malgré le coût de la consultation, est particulièrement apprécié par les utilisateurs éloignés puisqu'il totalise chaque mois entre 20 et 30 heures de connexion.

Le président rapporte les réflexions qui lui ont été faites par les présidents d'autres cercles généalogiques lors de la Biennale de la Généalogie en décembre à La Villette. La carte de l'Ardèche parue dans notre dernier bulletin montre l'état de notre travail. Beaucoup de cercles nous l'envient. Enfin est abordé le nouveau volet de notre action : la mise sur CDROM, non pas des tables seulement, mais cette fois de l'image des actes eux mêmes,

c'est à dire l'équivalent de nos registres.

Cette solution aurait de nombreux avantages : elle permettrait le prêt de ces CDROM à domicile, glissés dans une simple lettre, au lieu des lourds colis de registres, elle permettrait aussi la vente de ces CDROM pour ceux qui désirent les posséder. Enfin la perte d'un registre ne serait plus, comme aujourd'hui, une catastrophe puisqu'on pourrait facilement les reproduire à partir du CDROM.

Madame AUTRAND, vice présidente, prend alors la parole pour exposer les problèmes d'actualité de la gestion de l'« entreprise » SAGA. Le Contrat Emploi Consolidé de Madame Lançon arrive à son terme. Or il nous est désormais impossible de nous passer de ses services.

Sa compétence, son dévouement, et le contact journalier et amical qu'elle entretient avec le personnel des Archives Départementales est à la base du fonctionnement harmonieux de notre cercle. Le Conseil d'Administration est donc favorable à la reconduction de son contrat sous la forme d'un CDI à mi-temps. Nous avons d'ores et déjà l'accord du Conseil Général pour l'exonération des charges patronales afférentes à ce nouveau contrat.

Il est aussi rappelé que nous avons, en 1998, sollicité l'attribution d'un emploi jeune qui nous avait été accordé en avril 1999. Mais cet emploi était conditionné par l'attribution d'un local propre à l'association. Un accord a été trouvé avec Monsieur le Directeur des Archives qui a bien voulu mettre à notre disposition un bureau dans un local qui vient d'être affecté au service, au lieu-dit le Logis du Roy, tout près de la nouvelle unité de production Faugier, sur la route de Chomérac. L'emploi jeune sera donc mis en route rapidement. La personne recrutée sera affectée au service expédition des registres, à l'accueil des membres dans le local et à divers travaux relatifs aux travaux collectifs et aux services auprès des adhérents.

Monsieur SAUZON prenait alors la parole pour exposer le bilan financier de l'association pour l'année écoulée. Ce bilan est positif grâce en partie au succès de notre service de prêt de registres. Mais le bilan de notre trésorier permet de mettre en évidence le lourd prélèvement des frais postaux auprès de l'association et de ses membres :

- Affranchissement par SAGA du courrier fonctionnement : 32.175,50.
- Frais postaux avancés pour l'envoi des registres : 63.518,-
- Frais postaux réglés par nos adhérents pour le retour : 63.518,-

Le fonctionnement de notre association constitue donc pour la Poste un chiffre d'affaires de 159.211,50 F supporté en très grande part par nos adhérents eux mêmes. D'où l'intérêt du passage des registres sur CDROM qui réduirait considérablement ces coûts.

Le président reprend alors la parole pour rappeler la mémoire de Jean ROUVIERE, membre fondateur de notre cercle et membre du Conseil d'Administration récemment disparu. Selon les prescriptions de nos statuts, son siège a été pourvu en cours d'année par décision du Conseil d'Administration. Monsieur René ARNAUD, enseignant retraité, de Coux, a été coopté provisoirement.



Cette nomination doit être ratifiée par l'Assemblée Générale de ce jour. L'Assemblée doit aussi fixer le montant de la cotisation pour l'année 2001. Le Conseil d'Administration, eu égard aux prévisions fournies par le trésorier, et en particulier pour couvrir les dépenses supplémentaires que nous devons couvrir d'une part en fonction des nouveaux contrats d'emploi, d'autre part pour l'aménagement de notre local, propose une augmentation modérée de la cotisation qui passerait à 70 f. pour l'adhésion et 80 f. pour l'abonnement.

Après attribution des pouvoirs, le quorum étant très largement atteint, l'assemblée passe aux votes :

1°- Rapport moral et d'orientation du président et de la vice-présidente : 3 avis contraires soit 24 voix

2°- Rapport du trésorier : Unanimité

3°- Nomination de Monsieur ARNAUD au Conseil d'Administration : Unanimité.

4°- Fixation de la cotisation 2001 : Unanimité.

COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
Renouvellement 98	Renouvellement 99	Renouvellement 2000
Odette AUTRAND	Madeleine AUDIBRAND	Marc AUTRAND
Marcel CHARVET	Jean-Marie CODOUL	Jean-Louis BERTRAND
David DUQUENOY	Josette DESSUS	René FAURE
Michel GUIGAL	Yvonne PELLERIN	René PONTIER
Jean ROUX	Fernand PEREYRON	Jean ROUVIERE / René ARNAUD
Marcel SAUZON	Guy TEYSSIER	Régine VALLIER

SAGA Gazette

REUNION TRIMESTRIELLE DES FRANCILIENS

Réunion de l'antenne parisienne



Le 13 janvier 2000, les membres franciliens se sont retrouvés, comme prévu, à la Bibliothèque Généalogique de France, au N° 3 de la rue Turbigo.

Avant l'arrivée des participants, M. LADEUILLE, MM. MEALLIER et DALBOUSSIERE, nos deux experts informaticiens, ainsi que M. CAUSSE, s'étaient concertés pour présenter quelques documents destinés à faciliter nos travaux :

- Liste alphabétique des communes dont nous détenons les tables,
- Liste des participants à nos réunions de 1999 avec la liste des communes sur lesquelles ils travaillent,
- Cotes de tous les documents que nous avons déposés à la Bibliothèque Généalogique.

Ces deux premières listes, photocopiées, ont été distribuées aux participants. Quant à la troisième, beaucoup plus épaisse, son lieu de dépôt est à l'étude, devant être utilisée par ceux, encore nombreux, qui ne sont pas encore des adeptes des recherches sur ordinateur.

L'assistance fut assez nombreuse : 21 participants dont 5 nouveaux qui se présentèrent selon la coutume :

Pierre Jean FAUGIER qui n'est pas encore adhérent, mais va vite le devenir. Il commence seulement sa généalogie paternelle.

Maurice TESTON, travaille surtout sur Entraigues (Pontal, Alligier)

Jean-François ROUX, qui fait des recherches sur Annonay.

Le couple **René HELIOT** qui fait des recherches sur Bourg St Andéol, St Montan (Pontal, Lascombes, Michel)

LE JOURNAL DE LA SAGA

Jean GUIGOU qui recherche sur Champagne, Limony, St Marcel d'Ardèche, (Dumarché, et Broc, notamment.)

Avant d'ouvrir le temps des échanges, des réponses furent apportées aux nombreuses questions relatives à la procédure de consultation de nos documents en dépôt.

Les prochaines réunions auront lieu au même endroit les

Jeudi 27 avril et 29 juin 2000

toujours à la bibliothèque généalogique :

(3, rue Turbigo, rez-de-chaussée) (Tel: 01 42 33 58 21)

Marcel CAUSSE, SAGA N° 284

Responsable de l'Antenne Parisienne



La première réunion de l'an 2000 a réuni dans la salle habituelle trente participants dont quelques nouveaux membres. Monsieur GIBERT, représentant l'Association généalogique des PTT est venu présenter le projet d'exposition organisée par cette Association à Vienne les 15 et 16 avril de cette année. Son invitation a été accueillie avec le plus grand intérêt et un groupe d'une dizaine de personnes s'est constitué pour animer le stand de la SAGA. Dès que M.GIBERT aura des précisions quant à l'organisation, il prendra contact avec nous et nous pourrions faire une mise au point définitive.

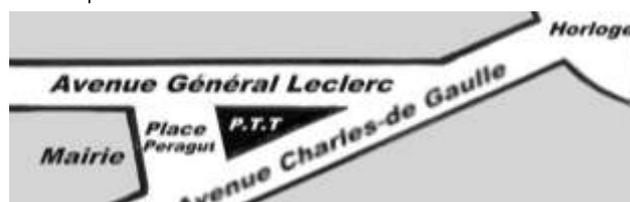
En attendant les derniers arrivants, nous avons pris connaissance d'une généalogie-surprise : celle du Roi Farouk, un bugiste inattendu (sa mère était l'arrière-petite fille d'un Lyonnais originaire de l'Ain, devenu Egyptien et généralissime en 1830). Cette aventure, digne d'un roman nous a été communiquée par Madame Raymonde CORNET, de l'Antenne parisienne de la SAGA.. Merci à elle.

Puis diverses questions pratiques ont été abordées : nouvelles listes de patronymes, pouvoirs pour l'Assemblée générale etc.

Enfin les groupes se sont formés et les échanges de renseignements sont allés bon train jusqu'à la fin de la séance.

Un nouvel adhérent : Monsieur Christian KAPP (par ailleurs, président d'une Association de Tassin-la-Demi-Lune,) nous a offert généreusement l'hospitalité dans la salle dont il dispose dans cette commune.

Cette salle (Salle des platanes) est située à l'arrière de la Mairie, Place Pérégut. L'endroit est desservi par les bus 42, 5, 14, au départ de Gorge de Loup et 73, au départ de Perrache. Un parking d'accès facile est situé près du local.



Afin que chacun puisse donner son avis, il a été décidé de donner une réponse, le 11 avril, lors de notre prochaine réunion.

Merci de bien vouloir renvoyer le petit questionnaire ci-dessous, en rayant les mentions inutiles à :

Mme Josette DESSUS, 58, rue Rachais, 69007 LYON

<input type="checkbox"/>	J'approuve le changement de lieu de réunion. (accueil gratuit)
<input type="checkbox"/>	Je souhaite garder le local habituel, (participation à la location de 200 F)
Horaire souhaité : <input type="checkbox"/> Mardi ou jeudi : 18 h30 - 20 h30	
<input type="checkbox"/> Samedi matin : 10h - 12h	
Nom : _____ Date : _____	

Nous nous retrouverons pour la prochaine réunion le

Mardi 11 avril 2000 - 18 h 30

40, rue de Crimée. LYON 1er

Métro Croix-Rousse

Ce sera juste avant l'exposition et le moment des derniers préparatifs. A bientôt.

Josette DESSUS. SAGA N°80



Dans ce numéro 13 du premier trimestre 2000 de: "ORIGINES ARDECHOISES," le Journal de la SAGA, est publié un cahier central vert de 8 pages, contenant la liste intégrale, mise à jour au 01/01/1999, de tous les registres catholiques ou protestants, existants à cette date, pouvant être mis à la disposition des adhérents de la SAGA.

Cette liste intégrale paraît traditionnellement, chaque année, dans le premier numéro trimestriel. La prochaine liste paraîtra dans le futur N°17) Les mises à jour partielles qui interviendront en cours d'année paraîtront, au fur et à mesure, en dernière page, dans les trois autres numéros annuels du journal.
Nous rappelons ci-après les modalités de commandes de prêt..

MODALITES DES COMMANDES DE PRET DE REGISTRES

Les commandes de prêt de registres aux membres de l'Association se font **exclusivement par lettre** :

Registres catholiques : SAGA - Archives Départementales de l'Ardèche. Place André Malraux - 07000 PRIVAS.

Registres protestants : M. et Mme AUTRAND. Le Chambon de Bavas - 07360 ST VINCENT DE DURFORT.

COMMANDE : 2 volumes au maximum simultanément. L'envoi suivant n'est fait qu'après le retour du précédent.

N'oubliez pas d'utiliser les imprimés spéciaux "DEMANDE DE PRET", qui peuvent être demandés à la première commande, soit auprès de la SAGA, soit auprès de M. et Mme AUTRAND. Lors de commandes successives, d'autres imprimés sont systématiquement fournis. Durée de consultation : 8 jours. délais d'acheminement postal non compris. Ce délai est porté à 10 jours pour 2 volumes.

PARTICIPATION FINANCIERE : **40 Fr. par volume pour 1 semaine.** + Frais de port (**29 à 36 Fr.**), selon le poids. La semaine supplémentaire : 60 Fr. par volume. N'oubliez pas de joindre au retour du (ou des) volume(s), la fiche de prêt placée en début de registre, accompagnée du chèque correspondant, toujours libellé à l'ordre de la SAGA.

MANIPULATION : Prenez le plus grand soin de ces registres. C'est un patrimoine très précieux de notre Association. Renvoyez les dans leur emballage d'origine en utilisant **exclusivement les étiquettes retour adhésives** prévues.

IMPORTANT : cochez d'une croix, la case "expéditeur" de l'étiquette !

Le Journal a également mis en place un service de **Questions-Réponses** intitulé "La bouteille à la mer" permettant à ses lecteurs de pouvoir, par courrier, poser des questions d'ordre général ou familial sur des actes ou des personnes et recevoir éventuellement des réponses fournies par d'autres lecteurs. Un cahier spécial de huit pages imprimées sur feuilles jaunes, paginé en chiffres romains au centre du journal, paraît dans chaque numéro..

Questions Réponses



RECOMMANDATIONS POUR LA PRESENTATION ET L'EXPEDITION

Sur feuille blanche au format A4 (21 x 29,7). ■ Texte **au recto** seulement. Si nécessaire, notamment pour les réponses, utiliser une seconde feuille, ou plus. ■ Plusieurs questions peuvent figurer sur une même page, mais en les espaçant suffisamment pour permettre des annotations. ■ Une **seule réponse** par feuille. ■ Laisser une marge sur chaque côté. ■ Chaque question ou réponse doit être de préférence **dactylographiée** ou **écrite très lisiblement** à la main.

■ Indiquez après le texte de la question ou de la réponse, vos prénom(s) et nom, votre n° d'adhérent et votre adresse.

QUESTIONS Le nombre de questions est limité impérativement à 5.

Les questions non parues dans le N° en cours sont reportées au N° suivant sans qu'il soit besoin de les renouveler.

Les questions sont classées en deux rubriques : **Généralités** et **Familles**. -

Rédiger le texte en utilisant les abréviations normalisées suivantes :

° : né(e) à... le...	av. : avant	not. : notaire	c : cité en...
+ : décédé(e) à... le...	ap. : après	asc. : ascendance (-ant)	RPR : protestant
x : marié(e) à... le...	fs : fils (<i>filiius</i>)	desc. : descendance (-ant)	
x1 : 1er mariage à... le...	fa : fille (<i>filia</i>)	ca : environ, vers (<i>circa</i>)	
b : baptisé(e) à... le...	cm : contrat de mariage) : divorcé(e)	

- **Patronymes en majuscules**, prénoms en minuscules, en respectant l'ordre : prénom(s), patronyme, surnom (éventuel)
- Respecter également l'ordre (°, x, +), lieu(x), date(s). (en abréviations normalisées)
- Ecrire les noms de lieux en minuscules suivis de l'indication du département entre parenthèses, s'il diffère de (07). "y" précédant l'abréviation °, x ou + indique que l'acte qui suit a été enregistré au même lieu que celui précédemment cité.
- Date sous forme JJ.MM.AAAA (points séparatifs). Calendrier républicain, mois en lettres, année en chiffres romains.
- Toujours indiquer une date, même approximative "ca" (placé avant la date) ou par les mentions "av." ou "ap."
- Toujours indiquer si possible un nom de lieu (ou plusieurs), au besoin supposé(s)

REPONSES Porter en haut et à gauche le n° et le titre de la question à laquelle vous répondez.

Questions et réponses doivent être envoyées directement à l'adresse ci-dessous (et non à la SAGA) avant le :

M.Hubert CEYSSON -20, chemin de Cante-Gric - 33320 LE TAILLAN

1 fev/1mai/1août/1nov/ de chaque année

OUVRAGES DISPONIBLES A LA SAGA

TABLES DES INSINUATIONS :

Tables des actes de l'enregistrement ancien des bailliages de l'Ardèche. Mariages et donations de la série B des archives de l'Ardèche.

- BAILLIAGE d'ANNONAY : 70 F+ 20 F de port, = 90 F. / 10,67 et 3,05 Euros.= 13.72 Euros
- BAILLIAGE DE VILLENEUVE-DE-BERG : 4 brochures ont été réalisées, la première est épuisée, 3 sont disponibles :
Villeneuve de Berg 2 (1576-1789) : 70 F + 20 F de port, = 90 F. / 10,67 + 3,05 = 13,72 Euros
Villeneuve de Berg 3 (1531-1665) : 70 F+ 20 F de port, = 90 F./ 10,67 + 3,05 = 13,72 Euros
Villeneuve de Berg 4 (1534-1573) : 50 F+ 20F de port, = 70 F / 7.62 + 3,05 = 10,67 Euros.

Les commandes sont à adresser au siège de la SAGA en précisant avec soin les dates des volumes souhaités et en joignant le montant correspondant en chèque libellé à l'ordre de la SAGA.